

Billaud, Armand. Un coin du Morvand (le canton de Lormes) : ouvrage illustré de 30 photographies. 1900.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

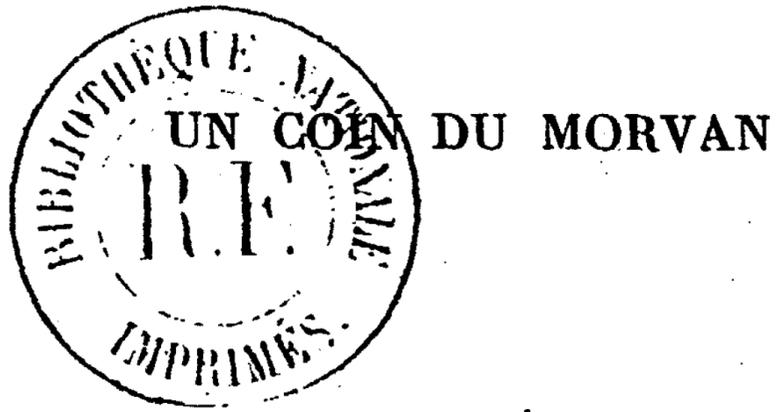
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

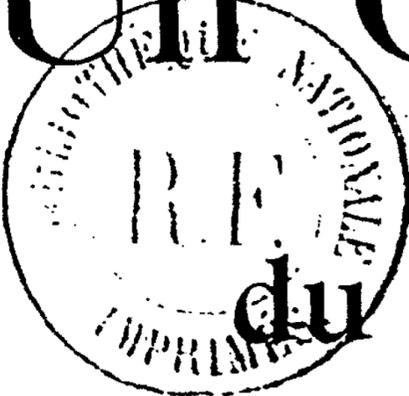
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

92



LK 6
302

ARMAND BILLAUD

Un Coin
 du Morvand

(LE CANTON DE LORMES)

Ouvrage illustré de 30 Photographies

CLAMECY

DESVIGNES, LIBRAIRE-PHOTOGRAPHE-ÉDITEUR
Place des Barrières

1900

PRÉFACE

Il y a quelques années à peine, le Morvand était un pays inconnu. On savait bien à la vérité qu'il existait quelque part, au centre de la France, un massif montagneux portant ce nom, mais on n'aurait pu dire si ce pays était beau ou laid : les touristes dirigeaient leurs excursions sur les routes classiques de la Normandie ou de la Bretagne, de l'Auvergne ou du Dauphiné, des Alpes ou des Pyrénées, mais il ne serait venu à l'idée d'aucun d'aller excursionner en Morvand.

« Ce pauvre Morvand d'ailleurs était décrié par ceux qui auraient dû le défendre : » Les montagnes du Morvand, a écrit Claude Tillier, le célèbre pamphlétaire nivernais, ne sont pas des montagnes d'artistes. Ce sont de bonnes grosses collines bourgeoises, toutes simples, toutes rondes, toutes unies, voilà tout. Elles ne disent

II

« rien à l'imagination..... Vous diriez de grands
« tas de terre qu'au jour de la création Dieu a fait
« brouetter là.... Elles n'ont pas de neiges à leurs
« sommets ! — Leurs eaux ne se précipitent pas
« assez, elles n'ont pas assez de bruit, assez d'écume,
« assez de colère : elles ne hurlent pas comme des
« bêtes féroces..... Ce ne sont pas elles qui vou-
« draient se permettre d'emporter un pont ! — Le
« Morvand n'est pas un pays d'aventures ; vous ne
« rencontrerez pas sur ses sommets de ces horribles
« précipices où, pour rouler jusqu'au fond, on
« met une demi-journée. Il vous faudra regagner
« le domicile conjugal sans avoir pu mettre en
« portefeuille la moindre scène un peu dramatique,
« sans avoir le moindre accident à raconter à
« votre famille terrifiée..... Le Morvand est un
« individu qui a l'épaule tournée, mais qui n'a
« pas le mérite d'être bossu ! »

Qu'on s'étonne, après cela, que notre cher et beau pays ait été ignoré, abandonné aussi longtemps !

Or, il y a environ deux ans, en juin 1898, le général de Boisdeffre, chef de l'état-major général, accompagné des généraux Jamont et Hervé, entreprit un voyage d'études dans nos montagnes,

et il fut reconnu qu'en cas d'invasion, le Morvand, mieux que tout autre pays, offrait une région assez vaste, assez facile à défendre, pour pouvoir y grouper nos forces et déboucher ensuite sur tel point des lignes ennemies où nous pourrions porter un grand coup en les coupant en deux parties. Il fut démontré que dans ses forêts épaisses, dans les défilés formés par ses vallées profondes, une poignée d'hommes pourrait tenir contre une armée.

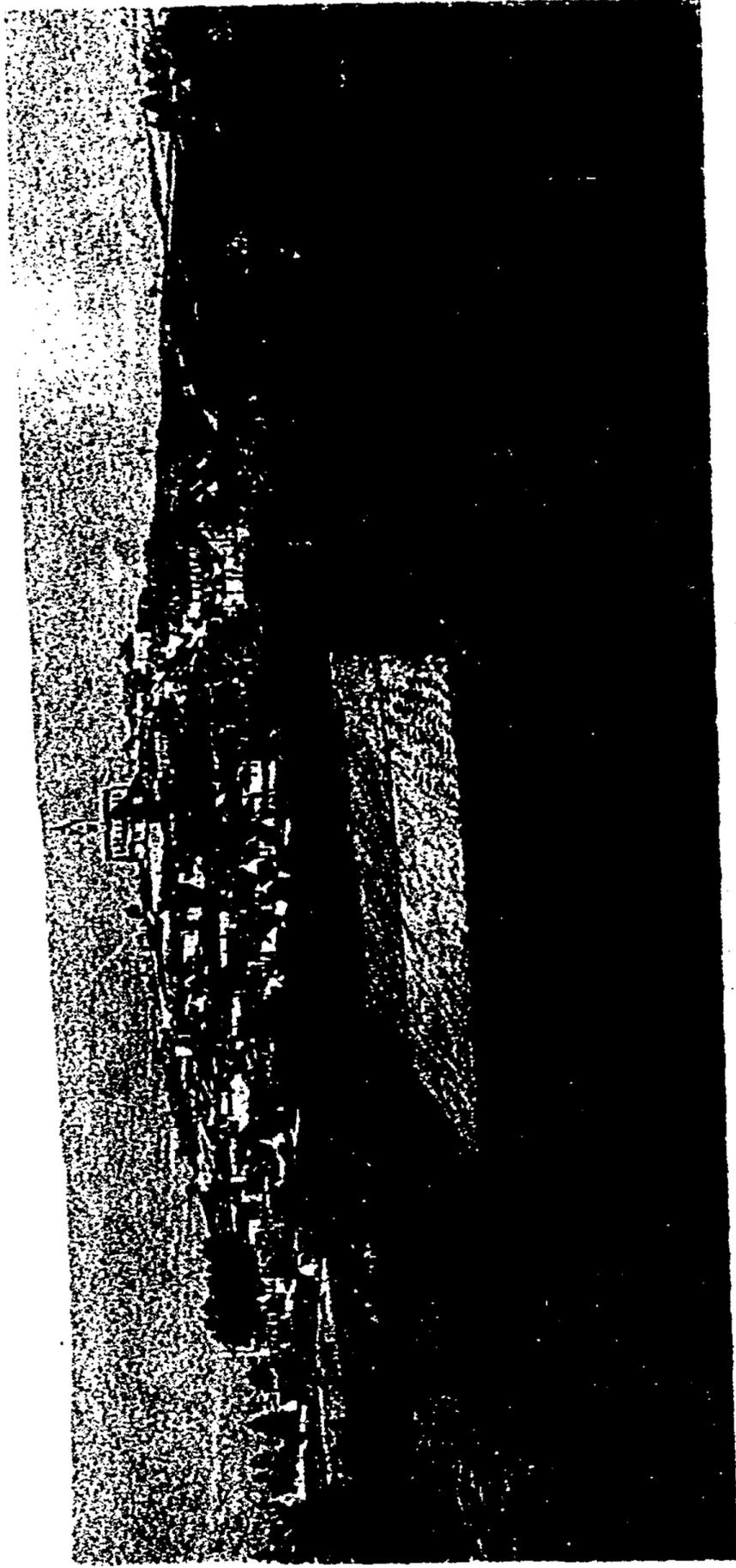
La découverte du Morvand était faite! On en parla alors un peu dans les journaux, et des touristes, en assez grand nombre, s'avisèrent de venir excursionner dans les environs de Lormes. Il faut croire, — dût en frémir l'ombre de l'humoristique Claude Tillier, — qu'il y a des gens qui préfèrent une épaule simplement tournée aux deux bosses de Polichinelle, et qui trouvent que le besoin paradoxal de l'épouvante n'est nullement obligatoire pour jouir de la beauté d'un site, — ces touristes s'en retournèrent charmés, ravis des paysages si pittoresques et si variés que chaque tournant de nos routes ménage aux yeux du voyageur. Depuis lors, il en revient chaque année et leur nombre va toujours croissant. Certains

IV

d'entre eux ont comparé le Morvand à une petite Suisse, à une Suisse en miniature.

Cette comparaison ne manque point de justesse; si l'on veut considérer que, suivant le pays qu'elle habite, dame Nature change d'aspect et de physionomie : En Suisse, c'est une femme superbe, haute de taille, belle de formes; mais la splendeur même de sa beauté est quelque peu cachée par le fard dont elle se couvre le visage, par les bijoux et les flots de dentelles dont elle aime à se parer. Sa toilette est magnifique, mais d'un luxe criard et dénote peut-être un peu trop la préoccupation constante d'attirer l'étranger. En Morvand, dame Nature est une gentille et simple pastourelle, petite, mais bien faite; son visage reflète tantôt une douce gravité, tantôt une gaieté ingénue : son sourire est charmant et elle a la beauté du diable. Elle s'en va, tête et pieds nus, les cheveux aux vents, embroussaillés : elle n'a sur elle que sa simple jupe de paysanne, mais elle est honnête et fraîche comme l'eau des sources.

C'est ce cher petit pays que, dans ces quelques pages illustrées de vues prises au cours de mes excursions, j'ai cherché à faire connaître non seu-



Pl. 1 - Panorama de Lormes



lement aux étrangers, mais encore et surtout à mes compatriotes du canton de Lormes.

C'est à eux que je le dédie, aux petits et aux grands, aux jeunes et aux vieux. J'espère qu'en le parcourant ils éprouveront un certain plaisir à y trouver parfois un renseignement ignoré ou un fait oublié.

Mon but, en leur faisant bien connaître notre *Coin de Morvand*, est de le leur faire aimer davantage encore, si possible. Si j'atteins ce but, je n'aurai pas fait œuvre inutile, car faire aimer le pays natal, le petit coin de terre où on a souffert, où on a aimé, où — après l'avoir quitté, — on n'est jamais revenu sans émotion, faire aimer cette patrie intime, cette petite patrie où on a joué enfant et où les vieux parents dorment, c'est, à mon avis, la meilleure manière de faire aimer l'autre patrie, la grande, qui s'appelle la France.

A. B.

Un Coin du Morvand

Le Canton de Lormes

COMMENT S'ÉCRIT MORVAND....

Morvand ne s'écrit pas avec un D ! Voilà vingt fois que je vous le dis.... C'est agaçant d'avoir toujours à répéter la même chose.... !

— Oh ! oh ! on se fâche ici, dis-je en entrant dans les bureaux de Monsieur X, juste au moment où, sur un ton peu gracieux, il apostrophait en ces termes un de ses commis, jeune indigène de Brassy, en train de clore une enveloppe à l'adresse de Saint-André en Morvand.

— Mais figurez-vous, s'écria Monsieur X en me tendant la main, que je ne puis lui mettre en tête que Morvand ne prend pas de D.

— Il écrit d'instinct..., il faut lui pardonner, à ce pauvre petit *Morvanneau*.

— *Morvan...nean* comment *morvanneau* ! Morvandeau, Morvandeau, voulez-vous dire...

— J'ai dit *morvanneau* : Pourquoi diable voulez-vous dire *morvandeau*, puisque vous voulez supprimer le D à Morvand ?

— Ah ! ce n'est pas une raison, celà !

— Ce n'est pas une raison péremptoire, j'en conviens, mais c'est une raison tout au moins plausible, et certainement logique.

— Mais enfin, on ne met jamais de D à Morvan !

— *On...* qui *on* ? Au surplus, d'où vient ce mot ? Savant étymologiste, dites le moi ?

— Ah ! certes, les origines présumées ne manquent pas. Certains auteurs prétendent que Morvand vient de *Morvinus*, nom d'un lieutenant de César, à qui une partie du pays aurait été donnée après la conquête. — Adrien de Valois rapporte, d'après un ancien manuscrit du monastère de Musci, que Saint Heptad, évêque d'Auxerre, qui vivait vers 530, étant obligé de fuir, se cacha dans



Pl. 2 - Lormes 1600



les bois du *Mort-vent*. Adrien de Valois, qui écrit *Mort-vent*, prétend que ce nom avait été donné au pays, parce qu'il y fait souvent du vent, parce que le vent y mord !

— Ce ne sont point, je suppose, ces belles raisons là qui vous font défendre à votre employé d'écrire Morvand avec un D ?

— Non, assurément... Je ne rapporte tout cela que pour mémoire, et je ne donne ces étymologies que pour ce qu'elles valent ; mais il en est d'autres : Fortunatus, dans sa vie de Saint-Germain, évêque de Paris, vers 496, parle d'un village appelé *Morvennum* situé dans les environs de Cervon. Adilon, qui écrivait vers la onzième année du règne de Clotaire, en parle également, et le place dans la campagne où se trouve aujourd'hui Cuzy, entre Cuzy et Cervon. — Dans son annuaire de la Nièvre de 1806, Gillet, juge suppléant en la cour de justice criminelle, qui rapporte ces dires, prétend que le nom de Morvand vient probablement de ce village de *Morvennum*, qui devait se trouver à peu près dans la ligne de démarcation entre le sol argileux et l'arénacé. « On serait « tenté de croire, ajoute-t-il, que *Morvennum* est « *Lormes*, parce que cette petite ville paraît

« ancienne et que les autorités que l'on vient de
« citer n'en parlent aucunement, mais il faudrait
« plus que des conjectures pour s'arrêter à cette
« idée. »

— C'est aussi mon avis.

— D'autres auteurs, Gruter, Pictet, de Belloguet, plus judicieux à mon avis, ont recherché dans la langue celtique l'origine du nom de ce pays habité jadis par les Celtes, et prétendent que ce nom vient de *Mawr* ou *Mor*, qui veut dire *grand, haut* ; et *Pen, tête, cime*, qui, avec la permutation du p en v, a donné *Morven, hautes cimes*.

— Hautes cimes ! allons donc ! cher ami, c'est beaucoup trop prétentieux pour nos pauvres petites montagnes morvandelles, dont la plus élevée n'atteint pas même mille mètres ! J'admettrais cette étymologie si ce nom avait été donné aux cimes alpestres ou aux pics pyrénéens..... mais à nos jolies petites taupinières qui, sur la surface du globe, doivent faire l'effet des aspérités d'une écorce d'orange !..... jamais ! Combien je préfère l'explication de *dom Bullet*...

— Ah ! les écrits de *dom Bullet* ! « *corpus ineptiarum !* »

— Eh ! oui, dom Bullet ; je sais qu'il est aujourd'hui complètement discrédité, mais il n'en est pas moins vrai que, dans le cas particulier, l'étymologie qu'il donne me semble préférable à toutes les autres. L'altitude de nos montagnes morvandelles n'est pas assez élevée pour avoir des glaciers ou des neiges éternelles, et le manteau blanc, dont chaque hiver les couvre, fond et disparaît rapidement aux premiers rayons du soleil de printemps. Aussi, de quelque côté qu'on regarde leurs crêtes boisées, on les aperçoit se détachant sombres et noires sur l'horizon. C'est pourquoi dom Bullet prétend, non sans raison, que Morvand veut dire *Montagnes noires* et vient de deux mots celtiques : *mor*, qui veut dire *noir* et *ven* ou *vand*, — avec un D, cher ami, — qui veut dire *montagne*. La même étymologie est attribuée au Morven écossais, montagne du comté de Caithness, célèbre dans les poésies d'Ossian.

— Hum !.... Peut-être dom Bullet a-t-il raison. Oh ! je ne suis pas convaincu ; mais enfin, je suis comme Montaigne : je doute. Petit ajouta M. X, en se tournant vers son commis, écris, — si cela te plait, — Morvand avec un D.

— Oh ! M'sieu, c'est déjà fait, riposta le gamin.

Effectivement, à la place du premier D, effacé, s'étalait un D magnifique; non pas un pauvre D, petit, honteux, se dissimulant comme quelqu'un qui ne sait s'il a sa raison d'être, mais un D splendide, rebondi, et dont le panache superbement calligraphié occupait un quart de l'enveloppe.



Pl. 3. — LORMES, la Tour au Loup



LE MORVAND

dans les Temps Anciens

Le Morvand est un massif de chaînons porphyriques et granitiques entouré de couches de calcaire et de gisements de houille et formant une sorte de promontoire dans le bassin de la Seine : les vallées de la Loire et de l'Allier et la dépression utilisée par le canal du Centre l'isolent totalement au sud et à l'ouest. Le territoire de Lormes se trouve à la limite du Morvand ; à l'ouest de cette ville on voit les roches s'abaisser, et au granit succéder le lias et le calcaire.

Avant l'arrivée des Romains, notre pays faisait partie de la Nivernie et était habité par des tribus celtiques appartenant à la race caucasienne ou indo-européenne qui, venant de l'Est, couvrit une

partie de l'Europe, des Mandubiens d'après Papyre Masson, des Ambarres d'après Guy Coquille, des Eduens d'après Bogros et Baudiau.

Ces tribus adoraient *Teutatès*, le sombre dieu de la nuit, et *Esus* ou *Hésus*, le Terrible, le dieu de la guerre, « qui inspire la terreur par ses autels sauvages » dit le poète Lucain, et à qui étaient offerts des sacrifices humains.

Les *Druides* ou *hommes des chênes* étaient leurs prêtres ; ils croyaient à l'immortalité et à la migration des âmes. Ne possédant pas de temples, ils vivaient mystérieux au fond des forêts, et ne sortaient de leurs « sanctuaires de chênes » que pour présider aux sacrifices, juger les différends entre les particuliers et les tribus, punir ou récompenser. Prêtres, justiciers, philosophes, poètes héroïques, devins, ils jouissaient d'une vénération sans bornes, et, d'après notre grand historien Henri Martin, pour les Gaulois nos pères, la plus précieuse des récompenses ou la plus dure des peines était d'être loué ou flétri publiquement par eux. Les *dolmens* étaient les autels sur lesquels ils offraient leurs sacrifices sanglants : ces monuments se composaient de plusieurs pierres enfoncées verticalement dans le sol et supportant une pierre

horizontale en forme de table. Il en existait *trois* autrefois dans le canton de Lormes : un à Dun-les-Places, un à Marigny-l'Église (au sud du hameau de la *Chaume aux Renards*), et un à Saint-Martin du Puy (*la Pierre Bernuchot*). Le premier a disparu, les deux autres ont été brisés par des tailleurs de pierres vers 1840. — Certains auteurs prétendent que la plupart des dolmens du Morvand sont de faux dolmens, de simples pierres qui « par un jeu « de la nature ou plutôt par suite de la décompo- « sition facile du granit, finissent avec les siècles « par prendre des assises étranges et des formes « bizarres pouvant quelquefois faire illusion aux « fanatiques de l'âge celtique ». — Cette opinion ne doit pas s'appliquer à la *Pierre Bernuchot* ; car, lorsqu'elle fut brisée vers 1840 et que ses débris furent envoyés à Paris pour servir à paver les rues, on trouva aux alentours des monnaies très anciennes, ce qui permet de supposer que les Druides avaient dû y sacrifier au farouche *Esus*. — Il existait également au nord de Lormes, au lieu dit les Grands Vernets, un autre monument celtique connu sous le nom de la *Roche aux loups* : il n'en existe plus trace aujourd'hui.

La plus grande fête annuelle du Morvand dans

ces temps antiques était le jour consacré à la recherche du gui sacré. Le gui qui « guérit tout, le rameau d'or pur, » non pas celui qu'on rencontre communément sur le pommier ou sur le peuplier, mais celui-là seul qui pousse sur le chêne, passait aux yeux de nos pères pour un antidote à tous les poisons et pour guérir la stérilité (Pline). On le cherchait en hiver, dans les forêts, et, une fois trouvé, les Druides allaient le cueillir en grande pompe le sixième jour de la lune : l'un d'eux vêtu de blanc montait sur l'arbre et coupait la plante sacrée avec une faucille d'or ; au pied de l'arbre, d'autres Druides le recevaient dans une saie blanche. Deux taureaux blancs dont les cornes avaient été liées pour la première fois étaient alors immolés, et le reste de la journée se terminait en réjouissances et en festins. Ce jour là commençait la nouvelle année, et les échos des forêts morvandes répétaient le cri poussé par la tribu entière : « Au gui l'an né, au gui l'an neuf ! »

— Outre Teutatès et Hésus, nos ancêtres invoquaient très souvent le dieu du tonnerre, *Tarann* ou *Taranis* ; et c'est à croire que cet usage s'est transmis d'âge en âge, à travers les siècles, chez leurs descendants ; car il n'est point rare d'entendre



Pl. 4 — LORMES, la Chapelle du Vieux Château



un morvandeau d'aujourd'hui, un peu parti pour la gloire, s'écrier en frappant la table de son poing ; « Tounâr me breule ! » ne se doutant certainement pas qu'en proférant son juron favori, il ne fait que rééditer celui qu'aimaient à proférer ses pères, plus de deux mille ans avant lui.

Lors de la conquête de notre pays par les Romains, les Druides furent pour eux des ennemis redoutables, et même après la défaite de Vercingétorix en 52 avant Jésus-Christ, les druides du Morvand ne voulurent point se soumettre. Ils se réfugièrent dans les forêts des environs de Dun les-Places et essayèrent encore de soulever contre la domination romaine les tribus vaincues.

L'empereur Auguste, et après lui l'empereur Claude, les firent traquer comme des bêtes fauves, et quand ils eurent tout à fait disparu, le souvenir du druidisme vénéré et mêlé à une certaine crainte mystérieuse subsista longtemps encore dans nos contrées, comme le symbole du patriotisme.

Après la conquête romaine, notre « *pagus morvennensis* » subit le sort des autres pays vaincus. Il vit les romains s'établir sur notre sol et par tous les moyens chercher à dénationaliser

la patrie Celtique. Les vainqueurs construisirent des voies ferrées et bâtirent des villas dont on a découvert les magnifiques vestiges en maints endroits de notre canton. Des cinq voies romaines qui partaient d'Autun, une passait par Anost, Planchez, Ouroux, *Lormes*, Clamecy : d'après la carte des voies anciennes dressée par M. Bilbaut, sous la direction de M. Kraëmer ingénieur à Château-Chinon, une autre voie romaine partait de Lormes et se dirigeait sur *Chora* en passant par *Empury*. Il existe encore trace de ces voies près des Aubues, près d'Empury et près de Jailly : on a également retrouvé à *Dun* les traces d'un camp retranché (entre la rivière de la Cure et le ruisseau de Saint-Marc) ; — à *Marigny-la-Ville*, des débris de tuiles à rebords, de vases antiques, des médailles ; — à *Saint-André* (dans les bois de Serée) une superbe mosaïque qui orne aujourd'hui une des salles du château de Chastellux ; — à *Lormes* (aux lieux dits le Champ des Merises, près de la grange Journault, sur la montagne de la Justice, dans le ruisseau qui traverse la ville), des tronçons de colonnes de marbre, des statuettes, des tuiles romaines, des médailles aux effigies de Trajan, Commode, Septime Sévère, Aurélien,

Constance Chlore, Fausta; à *Pouques* — en 1895 — un vase à anses, de forme antique, renfermant plus de douze mille médailles, moyen bronze et petit bronze, aux effigies de Gallien, Salonina, Tétricus, Victorinus, Claude, Quintillus.

Toutes ces découvertes suffisent à prouver qu'à cette époque reculée, les beautés de notre coin de Morvand avaient su captiver les vainqueurs des Gaulois nos pères, les avaient décidés à s'y créer des villas et à s'y installer à demeure un peu partout.

Au III^e siècle, notre contrée fut ravagée par les Vandales, les Goths et barbares de toutes races. Vers 451, les Huns conduits par Attila « le Fléau de Dieu », ainsi qu'il se surnommait lui-même, franchirent le Rhin, et dans leur marche sur Orléans, où le roi des Alains les appelait, marquèrent par un sillon de sang et de feu leur passage rapide à travers la partie de la Nivernie dont dépendait notre pays. Quelques auteurs prétendent qu'à la suite de ces invasions un certain nombre de ces barbares s'établirent dans nos montagnes et donnèrent leurs noms aux lieux où ils se construisirent des demeures : (les Goths, D'hun). En ce qui concerne Dun, presque tous

les historiens sont d'accord pour rejeter cette étymologie, et prétendent que ce nom ne doit pas s'écrire *D'hun*, mais bien *Dun*, et vient de *Dunum*, qui signifie hauteur, montagne.

Notre Morvand devait être bien des fois encore le théâtre de combats sanglants. Un demi-siècle plus tard, vers l'an 500, il fut conquis par les Francs; — en 731, lors de l'invasion des Arabes, il fut par eux pillé et dévasté; et en 843 il fut envahi par les Normands qui se firent battre sur la hauteur des *Plats*, entre Chalaux et Marigny-l'Eglise.



Pl. 3 — LORMES, le Vieux Château



LORMES AUTREFOIS

Lormes, *l'Orme (Ulmus)* a tiré certainement son nom des avenues de vieux ormes qui garnissaient jadis « le Champ de l'Etape », plus tard appelé « place des Ormeaux », et actuellement transformé en promenades publiques et champ de foire.

On trouve pour la première fois le nom de Lormes dans une charte de l'an 1125 par laquelle le roi Louis-le-Gros mandait, par ordre du pape, à l'évêque d'Autun d'avoir à donner l'église de Lormes au prieur de la Charité-sur-Loire. — Cette ville fut autrefois divisée en deux seigneuries différentes : l'une sous le nom de *Lormes-Châlons* relevait du duché de Nevers, l'autre dépendait de la châtellenie de *Château-Chinon* érigée en comté en 1680. — D'après Baudiau, le plus ancien sei-

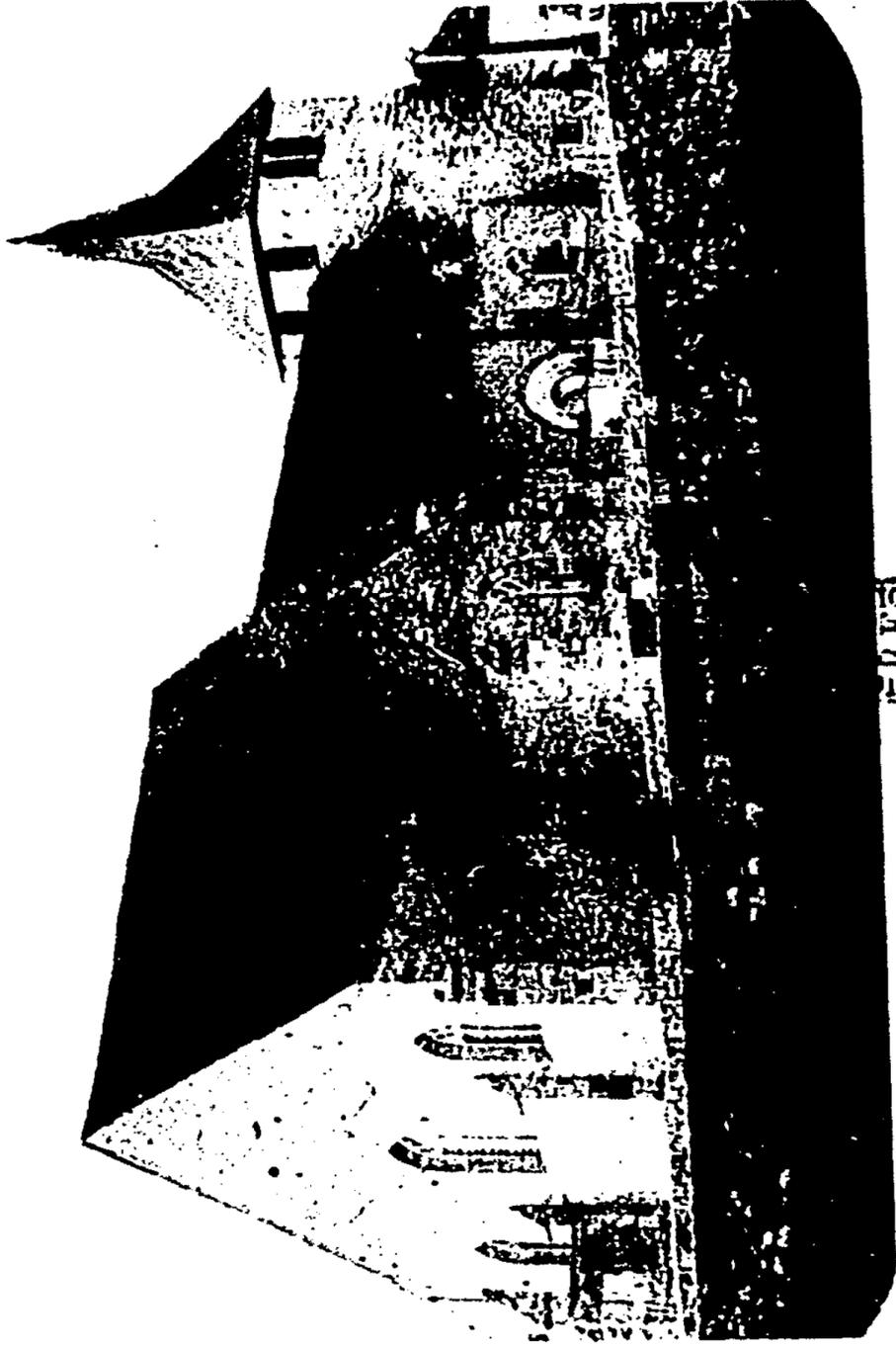
gneur connu de Lormes fut Séguin (*Seguinus ab Ulmo*) qui vivait au onzième siècle. Hugues III, un de ses descendants, qui prit part à la guerre contre les Albigeois en 1219, le même qui fonda en 1235 l'abbaye du Val Saint-Georges, signa en 1223 un acte d'affranchissement en faveur des habitants de Lormes. Ceux-ci aussitôt s'érigèrent en commune, et, avec l'autorisation de leur seigneur, se fortifièrent en élevant autour de leur ville des murailles et vingt-deux tours, dont l'une appelée la *Tour au Loup* existe encore en partie. Ces fortifications commençaient à la porte Saint-Alban, en face la rue Saint-Pierre, remontaient cette rue, passaient sous le champ de l'étape (les Promenades), entre le four banal et le château et arrivaient à la porte Saint-Jacques ; de là, elles continuaient derrière l'hôtel de ville jusqu'à la porte Fouron et revenaient à la porte Saint-Alban en suivant l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue Montigny. Malgré ces précautions, la ville fut prise en 1412 par les Armagnacs qui brûlèrent ses deux châteaux : celui situé sur la rive gauche du ruisseau, au lieu dit le Vieux Château, ne fut jamais reconstruit, la chapelle seule est restée debout ; le duc de Bourbon, seigneur de *Château-Chinon-Lormes*,

se contenta de faire édifier à la place une grosse tour carrée qui prit le nom de *Tour-de-Bourbon* ; c'était là qu'on rendait la justice. L'autre château, sur la rive droite, dépendant de la baronnie de *Lormes-Ghalons*, fut entièrement reconstruit avec quatre tours, donjon et pont-levis : son entrée donnait sur le Champ de l'étape.

— Ces murailles, cependant, ne furent pas toujours inutiles : le 11 avril 1570 elles permirent aux habitants commandés par un gentilhomme du pays, nommé *le Pont*, en l'absence de toute garnison, de repousser une attaque des huguenots et de leur tuer trois cent-soixante-huit combattants. — Née de la Rochelle, dans ses mémoires, nous rapporte qu'un gouverneur de Clamecy, Champommier assiégea Lormes en 1591, par ordre du duc de Nevers, pour la ravir aux ligueurs qui en étaient les maîtres ; il fit battre pendant deux jours les murailles avec deux canons et quatre coulevrines, mais il fut vivement repoussé et obligé de se retirer. — Baudiau, dans son histoire du Morvand, raconte, d'après une notice manuscrite, que cette attaque de Champommier eut lieu, non pas en janvier, mais le lundi de Pâques 1591, pendant que la plupart des hommes étaient à la

fête de Corbigny ; il espérait s'emparer facilement d'une ville dépourvue de ses défenseurs, mais il avait compté sans l'héroïsme des femmes de Lormes qui, — dit la notice, — parurent sur la brèche et firent pleuvoir sur les assaillants une grêle de pierres, mêlées de cendres chaudes et d'eau bouillante. Les hommes, revenus dans la nuit, purent rentrer dans la ville à la faveur des ténèbres et repousser l'attaque. En souvenir de cette résistance, les habitants firent le vœu de faire, chaque année, le mardi de Pâques, une procession où les femmes, par décret de Louis XIII, furent autorisées à marcher les premières. Cette coutume existe encore aujourd'hui.

— Après l'assassinat d'Henri III, le maréchal d'Aumont, qui avait pris sur les ligueurs la ville de Château-Chinon, revint assiéger Lormes, s'en empara et abattit le château. Il fut reconstruit quelque temps après sur un nouveau plan. Dans la nuit du 28 au 29 mars 1811, ainsi qu'il est constaté par un procès-verbal en date du 30 mars 1811, dressé par M. Pierre-Jean-Baptiste Hou-daille, alors maire de Lormes, un violent incendie en détruisit la majeure partie et ne laissa subsister que ce que l'on en voit aujourd'hui.



Pl. 6. — L'ancienne Eglise de Lormes, démolie en 1868

Sous la révolution, c'était dans ce vieux château, qui était alors connu sous les noms de « *Grande Maison* » et de « *Rocher* », que se réunissaient le Conseil général de la commune, le Comité de surveillance et toutes les autres sociétés populaires de l'époque. Il servit aussi de caserne à la maréchaussée établie en 1785.

En dehors des deux ailes de ce château, de la vieille chapelle et de la Tour au Loup, il ne reste rien de l'ancienne ville. Les fortifications ont disparu et toutes les maisons ont été reconstruites : la ville en elle-même était d'ailleurs de peu d'étendue et ne se composait guère que d'une rue appelée rue *Martay*. D'après Vauban, la paroisse de Lormes, en 1696, ne comptait que cent-soixante-quatorze maisons et sept-cent-trente habitants ; et, si l'on en croit une notice manuscrite, ces maisons à la fin du dernier siècle étaient « *pour la plupart si mal bâties et si peu élevées qu'un homme pouvait facilement, de la main, atteindre le bord inférieur des toits.* »

Le ruisseau du Goulot, à sa sortie de l'étang de ce nom, venait alimenter le *grand étang de la ville*, aujourd'hui desséché, qui occupait une grande partie des prés bordant la route de Château-

Chinon : sous la chaussée de ce grand étang s'élevait le *moulin banal* de la ville.

Il y a lieu de citer encore parmi les établissements ou monuments de l'ancien Lormes disparus : la *chapelle Saint-Pierre* qui se trouvait en haut et à gauche de la rue qui porte aujourd'hui le même nom ; — la *Maison-Dieu* avec chapelle adjacente ; fondée vers l'an 1200 par les seigneurs du pays, au faubourg Saint-Jacques, pour servir de refuge, disent les vieilles chroniques, aux pèlerins qui à cette époque prenaient en grand nombre cette route pour se rendre à Saint-Jacques de Compostelle ; — la *halle*, édifice assez considérable qui s'élevait sur l'emplacement actuel de l'hôtel de ville et qui fut démolie à la suite d'un arrêté pris par le Conseil des notables, le 11 février 1787 ; — la Maladrerie de Saint-Lazare installée sur la route de Tannay, où les lépreux étaient enfermés.

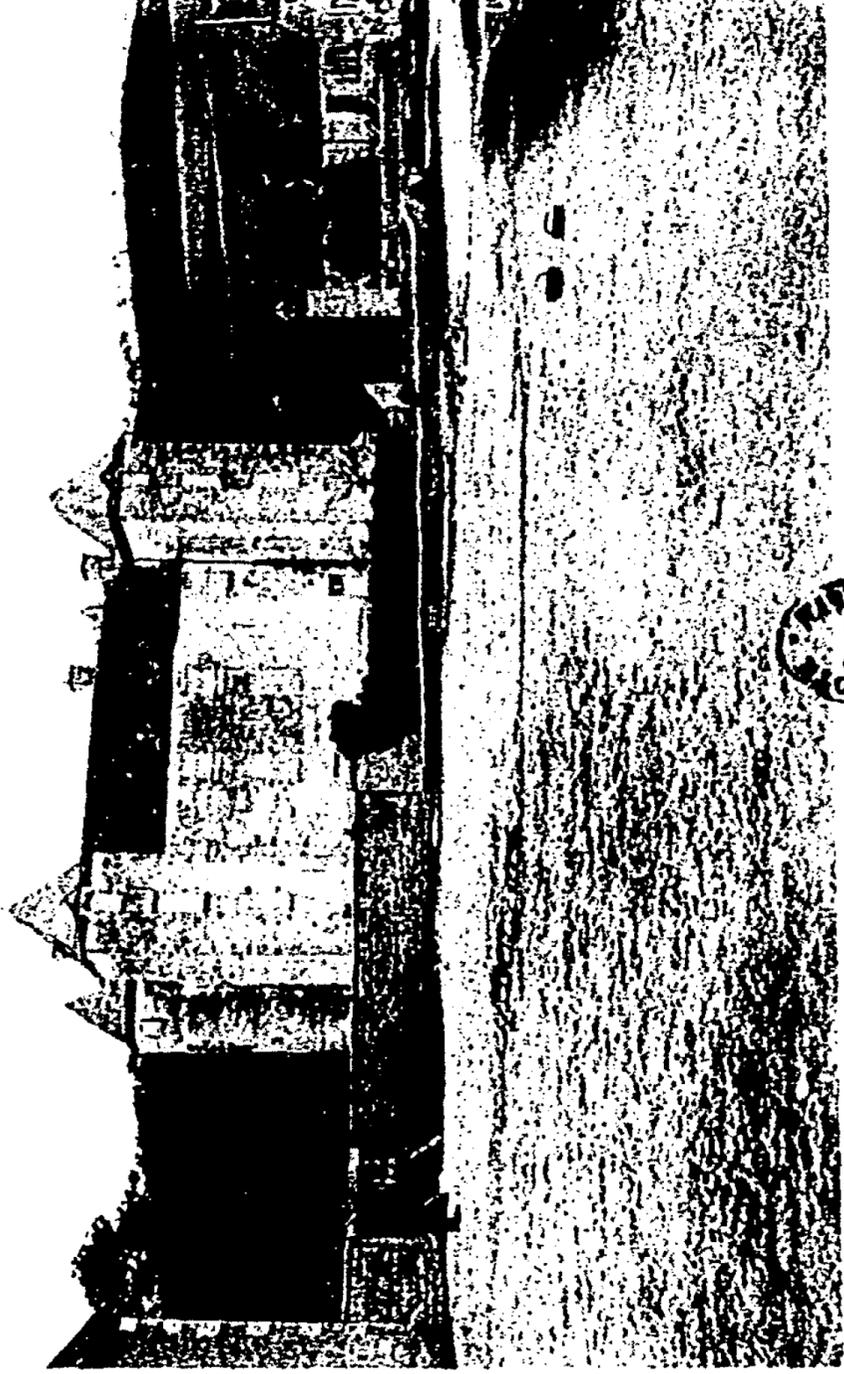
On ne se figure pas, aujourd'hui, le sort épouvantable qui était alors réservé aux malheureux atteints de la lèpre, cette horrible maladie qui, d'après les uns aurait été rapportée d'Asie par les Croisés, qui, d'après les autres, régnait en Europe bien longtemps avant la fin du XI^e siècle, et dont l'expansion semblait avoir coïncidé avec la barbarie

qui suivit la destruction de l'empire d'Occident. Au moyen âge, ce mal s'était tellement répandu qu'il n'y eut pas moins de *dix-neuf mille* maladreries, lazarets, léproseries, établis dans la chrétienté pour recevoir ces véritables *parias* de l'humanité. Les rituels pour la séquestration du *mésel* (nom celtique du lépreux) différaient peu des offices des morts. M. Charles Moiset, qui a publié une étude intéressante sur l'ancienne maladrerie de Saint-Florentin (Yonne), raconte qu'après que le médecin et le juge avaient prononcé la condamnation du lépreux, un prêtre revêtu d'un surplis et d'une étole se rendait avec la croix à sa demeure. Il l'arrosait d'eau bénite en l'exhortant à souffrir patiemment son mal incurable et le conduisait à l'église, en chantant les mêmes versets qu'aux enterrements. Arrivé là, le lépreux échangeait ses habits contre un vêtement noir préparé tout exprès, se mettait à genoux entre deux tréteaux et entendait la messe, recouvert du drap mortuaire. Après la messe, on chantait le *libera* et on le conduisait à la Maladrerie d'où, — véritable mort-vivant, — il ne devait plus sortir. Le prêtre lui faisait alors une dernière exhortation et lui jetait sur les pieds une pelletée de terre.

Quand, au lieu d'être interné dans une léproserie, le méseil était relégué dans une maison isolée, il lui était interdit, sous peine de mort, d'entrer dans les églises, dans les maisons, de laver ses mains ou les objets à son usage dans les fontaines ou les ruisseaux, de passer dans les chemins étroits, de répondre à ceux qui lui adressaient la parole, s'il n'était sous le vent ; il lui était ordonné, quand il sortait, d'annoncer de loin son approche en agitant une *cliquette* en bois, afin de permettre à chacun de fuir les émanations de son corps et de ses vêtements.

La Maladrerie de Lormes, située au bas du faubourg qui en a pris le nom, avait été fondée, croit-on, en 1177, par Hugues II de Lormes, qui l'avait dotée d'une rente de trente-deux boisseaux de froment, sur les moulins banaux de la ville. Cet établissement était administré par des dames séculières.

— L'ancienne église démolie en 1865 appartenait à deux époques différentes : elle s'élevait sur l'emplacement occupé par l'église actuelle. Sa nef, avec ses deux bas côtés étroits, ses piliers massifs, sa tour basse et lourde, ses deux portes en plein cintre, dit M. Baudiau dans son ouvrage sur



Pl. 7 - LORMES, le Château des Aubues



le Morvand, annonçaient une construction du commencement du XII^e siècle. Le chœur terminé par un large pignon, percé de trois fenêtres symboliques, séparé des bas côtés par des piliers cylindriques et sans chapiteaux, datait du XVI^e siècle. Les deux chapelles au sud étaient de la même époque; celle au nord avait été ouverte en 1620, On y remarquait, comme assez beau morceau de sculpture, le maître-autel qui venait de l'ancienne chartreuse du Val Saint-Georges.

Il reste si peu de chose de la ville ancienne qu'il serait presque impossible à l'étranger qui n'en connaîtrait pas l'histoire, de la reconnaître dans la ville d'aujourd'hui.

JURIDICTIONS ANCIENNES

Vieilles Coutumes

Pendant la féodalité, Lormes fut divisée en deux seigneuries différentes, à la suite d'un partage qui eut lieu entre les seigneurs du pays « *le lundy enprès la feste de saint Germain et saint Remi, de l'an de grâce mil trois cent cinquante-cinq.* » L'une dépendait de l'élection, de la subdélégation et du grenier à sel de Château-Chinon et l'autre de la subdélégation, de l'élection et du grenier à sel de Vézelay. La justice y était rendue depuis cette époque, dans l'une, au nom des seigneurs de Lormes-Château-Chinon, et, dans l'autre, au nom des seigneurs de Lormes-Châlons. Les appels de la première ressortissaient du bailliage royal de Saint-Pierre-le-Moutier et

ceux de la seconde de la pairie de Nevers. Le bailliage de Lormes-Château-Chinon, outre la moitié de la ville de Lormes, comprenait encore les paroisses de Gâcogne, Mhère, Brassy et Dunles-Places. Ses sentences criminelles s'exécutaient à Château-Chinon, tandis que celles du bailliage de Lormes-Châlons s'exécutaient sur la *Montagne de la Justice*, située à l'ouest de la ville. En 1754, deux misérables, nommés Flanquet et Santerre, y furent roués vifs pour avoir dévalisé l'église de Pouques et assassiné une femme.

Il existait à cette époque, sur la place du Marché, un pilori où étaient attachés les individus condamnés à être exposés aux regards du public. — Lormes-Châlons possédait, en outre, une *gruerie* ou tribunal pour juger les délits forestiers.

Il ne sera peut-être pas superflu de donner ici quelques courtes explications sur la signification de ces termes anciens qui servaient à désigner les diverses juridictions d'alors, ainsi que les différentes formes qu'affectait la propriété. D'après Gui-Coquille « bailliage signifie droit de protection pour secourir ceux qui sont oppressez. » — Tous les seigneurs n'avaient pas le droit de donner à leurs juges le titre de *bailli* ; c'était un titre

d'honneur qui supposait un degré supérieur de juridiction et le droit de châtelainie.

— *L'élection*; elle, était une sorte de tribunal pour la répartition des impôts et pour juger les différends qui y avaient rapport : l'élu ou officier d'une élection prenait ordinairement le titre de conseiller du roi. Les élus devaient « visiter et chevaucher « leurs élections, s'enquérir des pauvretés des « habitants d'icelles, des sur-taux, des indûment « supportez, des pilleries et exactions des sergents « des tailles, asseurs et collecteurs. » (Edits de François I^{er} et de Henri II.)

— *Les Coutumes du Nivernais*, rédigées pour la première fois en 1463, modifiées en 1534 et commentées plus tard par Gui-Coquille, régissaient la province et servaient de guide à tous les tribunaux; même à celui du roi. Au temps du régime féodal, la propriété affectait trois formes distinctes :

1^o La propriété allodiale qu'on ne tenait de personne, qui ne devait rien à personne et ne relevait que du soleil ;

2^o La propriété bénéficiaire ou féodale reçue d'un supérieur et imposant à son possesseur, sous peine de déchéance, la fidélité, l'hommage, l'aveu ;



Pl. 8. — L'Eglise de Lormes, vue de la route de Narva.



3^o La propriété tributaire qui constituait le servage.

Le servage était un reste de l'esclavage antique. « Le maître, dit un vieil auteur, est seigneur dans « tout le ressort, sur teste et col, vent et prairie ; « tout est à lui, forest chenue, oiseau dans l'air, « poisson dans l'eau, beste au buisson, roche qui « roule, onde qui coule. »

— Pendant très longtemps, en Morvand, rien n'affranchit le serf, ni l'abandon de son avoir, ni la fuite, ni la prêtrise (s'il la reçoit sans l'autorisation de son seigneur), ni même l'épiscopat. La terre ne peut être vendue sans lui, ni lui sans la terre (Coquille). Toutefois, en 1235, Mathilde, comtesse de Nevers, octroya par privilège que les filles pucelles de serve condition pourraient se marier en lieu franc et devenir franchises, en emportant des meubles de leur maison en dot et en délaissant l'héritage au seigneur.

Peu à peu, vers la fin du xvi^e siècle, le serf vit son sort s'améliorer ; il resta encore main-mortable, c'est-à-dire inhabile à hériter ; mais sa famille put éviter de voir passer au seigneur les biens du père, en vivant en communauté.

Par arrêt du Parlement du 15 mai 1574, connu

sous le nom d'*arrêt des Tixier*, la ville et la châtellenie de Lormes, membres et dépendances, tant à la part dite de Châlons, qu'à celle de Château-Chinon, furent exclues de la *forclusion*. La forclusion était une loi portée dans l'article 14 du chapitre des successions de la *coutume de Nivernais*, par laquelle, en succession collatérale, les mâles excluaient les femelles de tous les biens situés dans l'étendue de la province, lorsqu'ils étaient en égalité de degré. Si les femelles étaient dans un degré plus proche, elles succédaient aux meubles seulement, mais les immeubles appartenaient en entier aux mâles quoique plus éloignés. — Gui-Coquille, qui rapporte cet arrêt, ne dit rien des motifs qui le fondèrent; il le cite même sans en donner la date. Née de la Rochelle, dans ses mémoires, en donne pour raison que Coquille avait écrit au procès pour Félice Tixier réclamant la succession de feu Denis Tixier contre Juliette Mige, veuve de feu Paul Tixier, qui prétendait l'en exclure. Une expédition en forme de cet arrêt a été enregistrée au bailliage de Lormes-Châlons le 8 février 1734.

— En 1790, à la suppression des justices seigneuriales, quand on organisa les nouvelles ju-

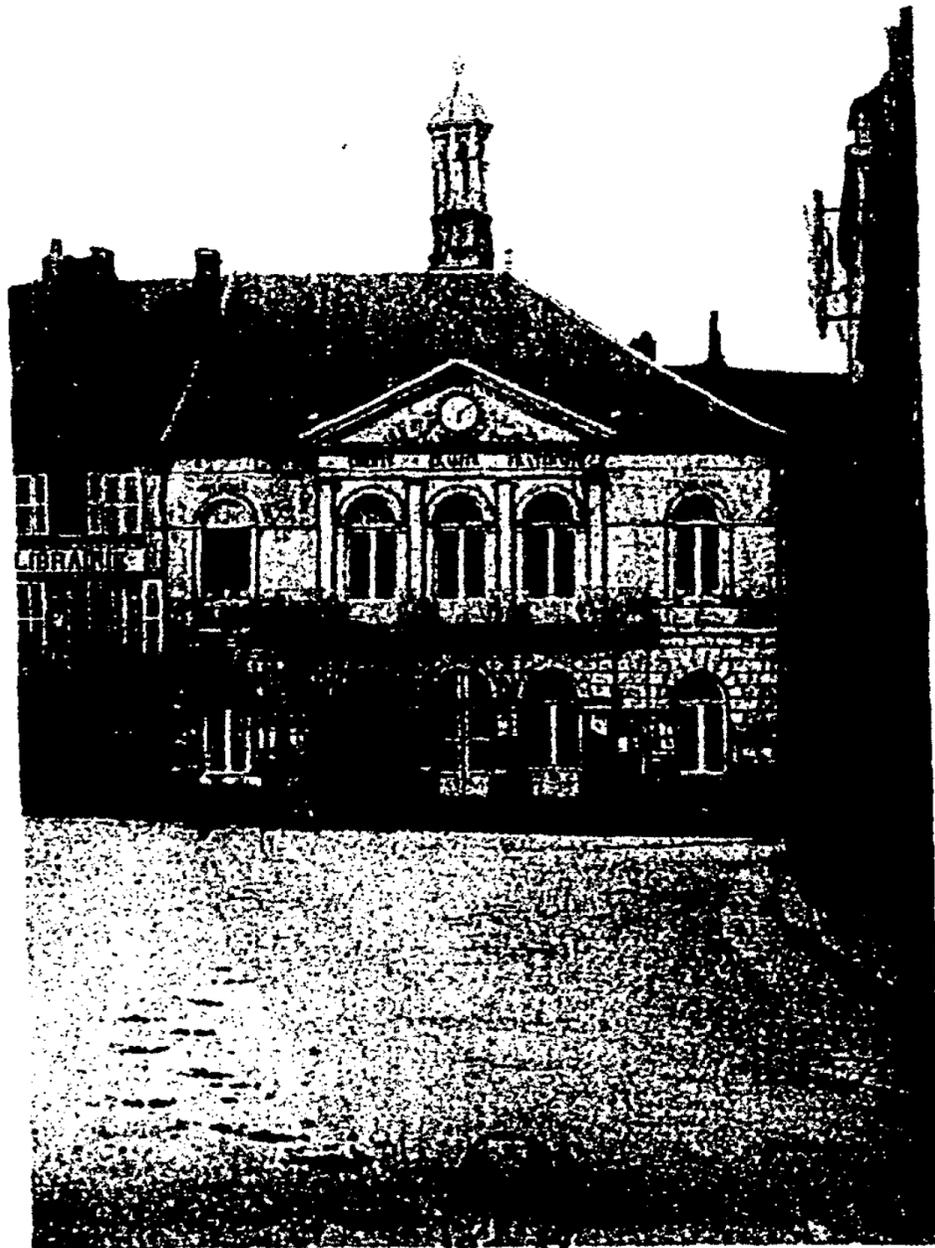
ridictions, Corbigny fut choisi pour chef-lieu de district, mais on donna à Lormes le tribunal civil; il y siégea pendant dix ans.

La législation actuelle a remplacé toutes ces vieilles coutumes, et une nouvelle organisation judiciaire a succédé aux anciennes juridictions. Avec le progrès, tout a changé, mœurs et coutumes. Le morvandeau de jadis était foncièrement attaché au sol natal; il ne le quittait que contraint et forcé: il y a cinquante ans à peine, alors que notre Morvand n'était pas encore sillonné de routes comme il l'est de nos jours, il n'était point rare de rencontrer dans les villages des vieillards qui n'avaient jamais de leur vie dépassé les limites du canton. « Le morvandeau, a pu dire Duvivier « dans son livre, *Une voix du Morvand (1840)*, « ne quitte pas le coin du monde où il est né; il « meurt où a vécu son père, où mourront ses en- « fants; le même toit les abrite tous, le même « gazon les couvrira. Il vante, il aime, il chérit « son endroit, son clocher, sa *mayon*. »

Ce qui était vrai autrefois, ne l'est plus maintenant. Aujourd'hui, les habitants de notre canton émigrent facilement: nombreux, en effet, sont ceux d'entre eux qui, chaque année, vont passer

quelques mois dans « *le bon pays* » pour « *y gagner moisson* » ; plus nombreux encore sont ceux qui partent pour plus longtemps et vont se placer comme employés ou comme domestiques à Paris ou dans les environs. Mais tous conservent l'amour du pays natal, et aussitôt qu'ils ont pu amasser un petit pécule, ils s'empressent de revenir en leur Morvand ; et, si la Fortune leur a un peu souri, ils achètent quelques lopins de terre depuis longtemps convoités, et, à la place de la vieille maison paternelle, toute délabrée, avec son toit de chaume, ils font édifier une maison couverte en tuiles ou en ardoises, dans laquelle ils introduisent quelque peu du confortable qu'ils ont remarqué dans les habitations des pays d'où ils reviennent.

Ce confortable moderne a amené une révolution, non seulement dans les habitations des campagnards morvandeaux, mais aussi dans leurs costumes. Qui se rappelle aujourd'hui la culotte à genoux d'ouïlle, la culotte à braies, et l'immense chapeau rond de nos grands-pères, « cette immense galette de feutre, dit Claude Tillier, « d'une largeur si démesurée que trois amis auraient pu, sous ses bords, aisément s'abriter



Pl. 9. — LORMES, l'Hôtel-de-Ville

« d'une averse? » — Et la jupe courte à raies multicolores éclatantes faite en toile du pays, avec le chanvre de la chenevière à côté du jardin, et tissée par le tisserand du village! Et la coiffe! Et la cape avec capuchon! Et le *devanté* à bavette! Autant de choses pour ainsi dire disparues. La mode avec ses caprices a passé par là. Les grands magasins avec leurs facilités de paiement et leurs prix réduits, en apportant le bien être dans la tenue, en ont enlevé toute la couleur locale. Le petit bonnet morvandeau lui-même, le petit bonnet sans brides, gracieux et coquet, avec ses *tuyautés*, ne se rencontre plus aujourd'hui que sur la tête des nourrices, à qui leurs maîtres l'imposent comme un cachet d'origine. Du costume des ancêtres, le morvandeau de nos jours n'a conservé que le *sabot* et la *blouse*, la *bliande*, qui n'est rien autre chose que la *saie* d'autrefois, l'antique *saga* des Gaulois.

Comme ses habitants, la ville a changé d'aspect. La rue *Martay* est devenue la *Grande-Rue* ou rue *Saint-Alban*, et les maisons qui la composaient, — d'après le plan daté de 1600 qui existe à la mairie, — ont toutes été reconstruites. A ses deux extrémités, au nord et au sud, de

nombreuses constructions se sont édifiées peu à peu, formant deux faubourgs nouveaux : celui de la route d'Avallon et celui de la route de Château-Chinon.

Les différents hameaux dépendant de la commune de Lormes n'ont rien conservé de particulier se rapportant à l'époque ancienne et pouvant servir à l'histoire du pays. — Seul, le vieux manoir des Aubues, avec ses quatre tours, dont deux rondes et deux carrées, et ses fossés remplis d'eau, s'élève encore au nord-ouest, à quatre kilomètres environ de Lormes, au pied des bois du Verniau, sur la limite du terrain granitique.

Ce château qui, par sa construction, semble dater du quinzième siècle dépendait d'un fief mouvant en toute justice de la baronnie de *Lormes-Châlons* et appartenait, en 1590, à Claude de Montsaunin, dont le fils Adrien épousa Gabrielle de Rabutin, dame du Montal. Le fils aîné d'Adrien, connu dans l'histoire sous le nom de *Charles du Montal*, naquit aux Aubues en 1619. Il fut un des plus vaillants généraux de Louis XIV, qui disait de lui que ses ennemis « le respecteraient toujours dans ses places. » — Il était gouverneur de Charleroi quand, le 15 décembre 1672, Guillaume

d'Orange vint mettre le siège devant cette ville qui, d'après Mignet, était « la porte par laquelle la France communiquait avec ses garnisons de la Meuse et du Rhin. » Ce jour-là, Charles du Montal était absent : Aussitôt qu'il apprit l'investissement de la ville confiée à sa garde, il se jeta avec une poignée de cavaliers héroïques comme lui, au milieu des troupes ennemies, les traversa et entra dans la place, qu'il défendit avec un tel courage que Guillaume d'Orange fut obligé de lever le siège (22 décembre 1672).

A la suite de ce fait d'armes, Louis XIV le nomma lieutenant général (1673), et Vauban, qui savait apprécier les actions de valeur, lui décerna le surnom de « *héros du Morvand*. » — Quelques années plus tard, en 1678, il dirigeait le blocus de Mons. Il mourut à Dunkerque en 1696, à l'âge de 77 ans.

LORMES

pendant la Révolution

De tout temps, la population lormoise se passionna assez facilement pour les idées nouvelles. Au xvi^e siècle, lorsque se produisit le schisme de Calvin, beaucoup de familles embrassèrent sa doctrine, et pendant quelque temps, si l'on en croit *Courtepée*, la ville fut « empoisonnée de Huguenots. » — Toutefois, cette incursion dans le protestantisme ne dut pas être de longue durée, car les Lormois se déclarèrent partisans de *La Ligue* dès son début, et c'est leur dévouement à cette cause qui amena, ainsi que nous l'avons dit, la prise de leur ville et la destruction de leur château par le maréchal d'Aumont.



Pl. 10 — LORMES, la Cascade



Quand éclata la Révolution, notre population morvandelle accepta assez vite le nouvel état de choses. Plusieurs sociétés populaires furent organisées à Lormes par les soins de *César-Alexandre Lefiot de Lavaux*, envoyé de la Convention Nationale dans les départements du Loiret et de la Nièvre : la Société populaire régénérée, la Société philanthropique, le Comité de surveillance..... Elles tenaient leurs réunions tantôt dans « la *Grande-Maison*, » tantôt dans l'église qui était devenue le « *Temple de la Raison*. »

Le 14 juillet 1791, la municipalité réunit les habitants dans la cour du château et fit prêter à chacun le serment civique. Le 24 mars 1794, le citoyen *Lefiot* tint une réunion publique dans l'église et y reçut des autorités constituées le serment de fidélité à la Convention. Un mois plus tard, le 22 avril, fut inauguré officiellement le « *Temple de la Raison*. »

Voici le compte rendu qui fut dressé de cette cérémonie :

« A dix heures, la municipalité commence
« la fête par la distribution des ornements de
« la ci-devant église, débris du fanatisme,
« aux pauvres, en préférant, selon l'arrêté de

« Leflot, les parents des défenseurs de la patrie.

« Au signe d'un coup de canon, les citoyens et
« citoyennes, celles-ci, pour la plupart, armées
« de piques, sont montés en ordre au temple. Là,
« un discours, analogue à la fête, est lu à la
« tribune *de la Raison* par le citoyen Chaix, juge
« de paix, qui est vivement applaudi ; le maire
« en prononce un autre sur l'instruction, qui fait
« une vive sensation ; puis il descend de la tribune
« pour attacher des épaulettes et ceindre d'un
« sabre le jeune *Marotte*, habillé, par ordre du
« représentant du peuple, aux frais de la Nation,
« aux trois couleurs nationales.

« Cet enfant, y étant monté à son tour, récita
« un petit discours, à la satisfaction de tous les
« auditeurs, sur *les droits de l'homme et du citoyen*.
« Le jeune *Desmolins* y a aussi récité la Constitu-
« tion républicaine et y a été fort applaudi.
« *Claude Etignard*, commissaire national, chante
« une hymne de sa composition, *sur la destruction*
« *du fanatisme*. Cette hymne fait tant de plaisir
« qu'on en demande la répétition.

« Sorti du temple, le peuple va, avec pompe et
« majesté, aux pieds des arbres de la Liberté, où
« l'on chante avec enthousiasme des couplets.

« patriotiques. Aux pieds de ceux de la place des
« Ormeaux, on brûle des écrits non lus, non
« même coupés, du traître Camille Desmoulins
« et de Chaumette. On se rend ensuite dans la
« *Grande Maison*, l'ancien château, où l'on tire
« deux coups de canon et allume un feu de joie.
« Tous les citoyens et citoyennes se traitent avec
« la plus grande fraternité et attendent, en se
« livrant à des danses très nombreuses et très
« gaies, l'ouverture de la *Société populaire*, où
« l'on discute fraternellement. »

Quelque temps plus tard fut célébrée « la fête
des Martyrs de la liberté. ».

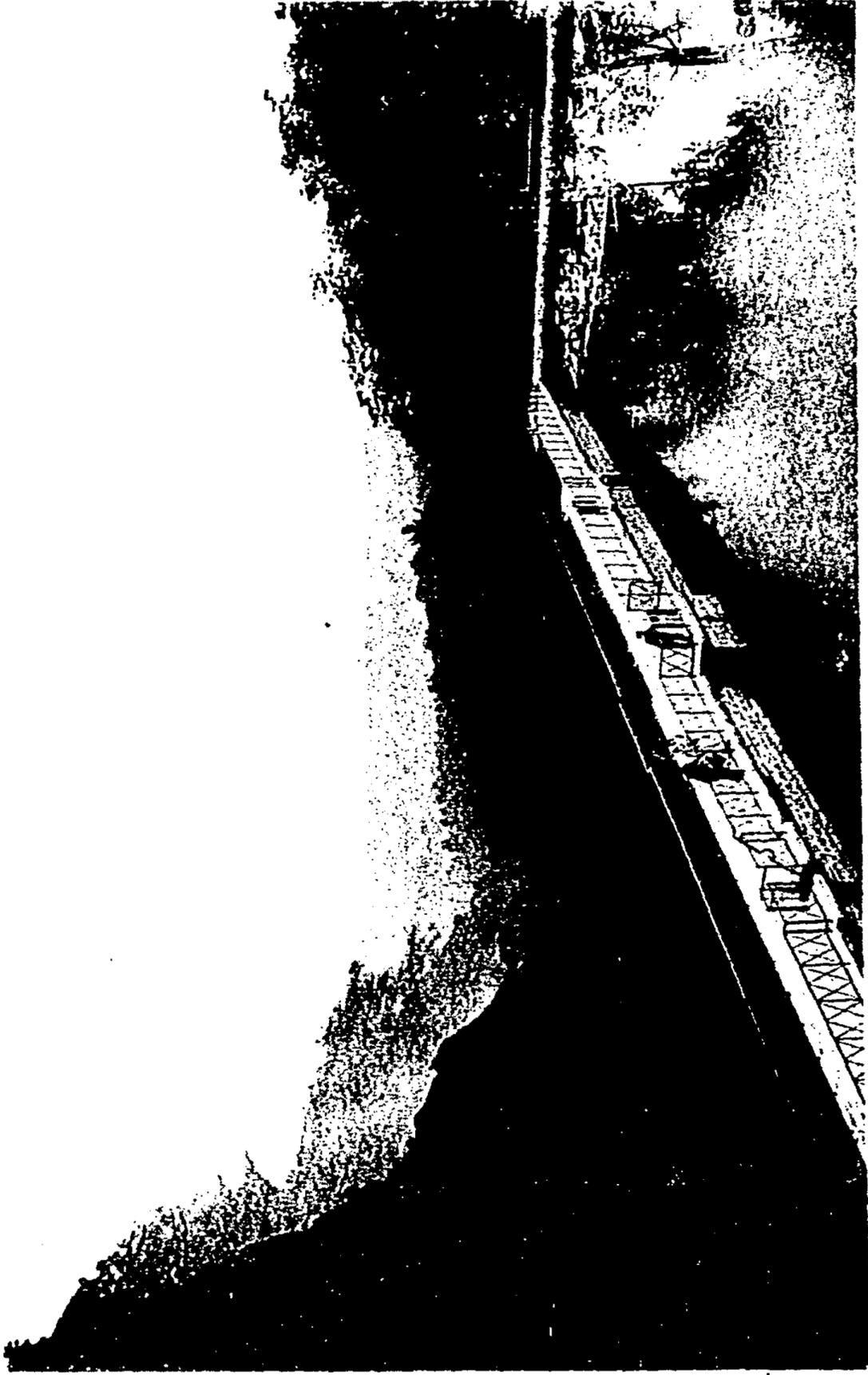
Le compte rendu officiel mérite également d'en
être rapporté, afin de donner une idée de l'enthou-
siasme que les délégués de la Convention entrete-
naient dans le peuple : « S'avance d'abord le
« commandant de la gendarmerie, un détachement
« de la garde nationale avec un drapeau où on
« lisait : *La nation armée reconnaît ses droits et ren-*
« *verse tous les obstacles*; suivent deux vieillards,
« soutenus par des officiers municipaux, avec cette
« devise : *Honneur à la vieillesse*; puis trois
« femmes enceintes et trois nourrices, ayant
« leurs enfants attachés à la mamelle, avec cette

« inscription : *Honneurs, soins et encouragement aux*
 « *mères vertueuses, qui, en remplissant un devoir*
 « *sacré, donnent des enfants à la Patrie* ; à leur suite,
 « un groupe d'enfants, garçons et filles, avec cette
 « légende : *Espérance de la Patrie, vous imitez*
 « *Bara* ; puis, enfin, tous les citoyens, hommes
 « et femmes, se tenant sous le bras, quatre ou
 « six de front, avec des oriflammes, où on lisait :
 « *Union, fraternité.*

« On se rend ainsi au Temple de la Raison, où
 « la citoyenne *Victoire Cassard*, institutrice, quit-
 « tant le groupe de ses élèves, monte sur l'autel
 « de la patrie, ayant sur la tête une couronne de
 « chêne, et deux enfants, couronnés de même, à
 « ses côtés, avec cette inscription, en gros carac-
 « tères : *La vertu honorée.*

« Après divers discours prononcés à la tribune
 « de la Raison, on redescend, dans le même
 « ordre, auprès des arbres de la liberté, qui ho-
 « norent la ville ; où l'on chante et danse avec
 « enthousiasme. »

« Lorsque Robespierre, cherchant à établir une
 religion philosophique, avec l'intention d'en être
 le grand prêtre, fit proclamer par la Convention
 l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de



Pl. 11 - LORMES, la Digue de la Cascade



l'âme, la vieille église de Lormes changea encore une fois d'affectation : Par arrêté du 29 mai 1794, la municipalité décida qu'au frontispice de l'édifice, il serait substitué à l'inscription du Temple de la Raison : *Le Peuple français reconnaît l'Être suprême.*

Il existe dans les archives de la mairie de Lormes quantité d'autres documents intéressants sur cette époque extraordinaire, mais dont l'analyse dépasserait le cadre de cette modeste étude.

Les délégués de la Convention allaient non seulement dans les chefs-lieux, mais jusque dans les moindres villages, menaçant ceux qui montraient de la tiédeur pour les idées nouvelles et entretenant le zèle de leurs partisans. Dans certaines communes, il existait des agents nationaux qui étaient chargés de faire les réquisitions de toutes sortes, nécessaires au service de la République.

Nous reproduisons ci-après, comme spécimen du style de ce temps, et en en respectant l'orthographe, une réquisition adressée par l'agent national de *Marigny-la-Montagne* (ci-devant *Marigny-l'Eglise*), au *citoyen Regnaudot*, maire de la commune

de *Puit-l'Affranchit* (ci-devant *Saint-Martin-du-Puits*) :

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

OU LA MORT

« Marigny-la-Montagne, le 20 thermidor, an II
« de la République une et indivisible.

« L'agent national de la municipalité dud.
« Marigny

« Au citoyen maire de la commune de Puit-
« l'Affranchit.

« Voilà les moissons achevée, tu m'a promis à
« cet époque, Et je te le rappel, que tu meteroit
« en réquisition tous les citoyens qui sont dans
« l'usage de charoyer les bois de moûle sur les
« ports et même tous ceux à qui ce genre de
« travail ne pouroit être d'un grand préjudice à
« la culture et particulièrement pour charoier
« ceux du perroux et voisins qui sont situés dans
« ta commune et exploités depuis plus de six
« mois, la circonstance presse vû la grande con-
« sommation qui se fait dans la commune de
« *paris* pour les ateliers de salpêtre et fonderie,
« si nécessaire à la destruction des ennemis de la
« République.

« L'Agent de la commission du commerce et
« approvisionnement de la République en bois et
« charbon, à dû comme à nous, te faire passer
« un requisitoir à ce sujet, ainsy plus de délais, il
« est temps.

« Je pense que tu n'ignore pas l'article 3 de
« l'arrêté du comité de Salut public du 18 Prai-
« rial dernier, qui porte : ceux des citoyens requis
« qui se refuseroient d'obtemperer à la requisition,
« seront poursuivis comme ceux qui feroient une
« coalition criminelle contre les subsistances du
« peuple.

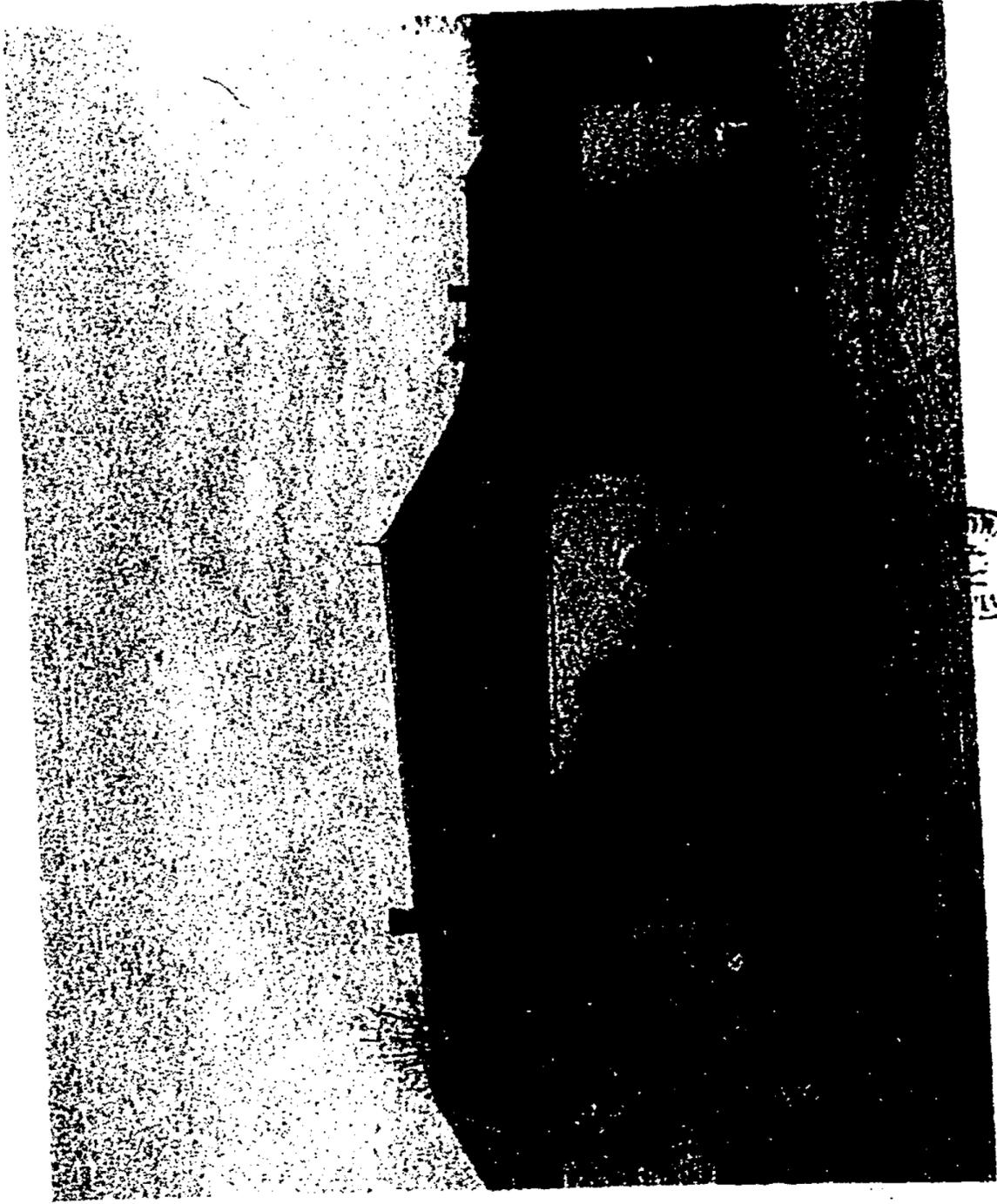
« Salut et fraternité,

« Bussy, ag^t n^l. »

A la chute du premier empire, notre coin de Morvand eut à souffrir de l'invasion : les troupes alliées occupèrent pendant un certain temps une partie du canton de Lormes.

Lors de la dernière guerre de 1870-71, notre contrée fut moins éprouvée. Les troupes allemandes vinrent jusqu'à nos portes : elles bombardèrent et pillèrent Avallon ; mais, soit que notre territoire n'ait pas été considéré par elles comme nécessaire à leurs opérations d'investisse-

ment, soit, comme on l'a prétendu, que l'aspect de notre Morvand, avec ses défilés, ses cours d'eau, ses gorges et ses immenses forêts sombres, leur ait inspiré une certaine appréhension, il n'en est pas moins vrai que notre pays n'eût pas à subir l'humiliation d'un nouvel envahissement.



Cliché Desvignes.

Pl. 12 - L'Hospice de LORMES



LORMES

dans les Temps Modernes

Lormes aujourd'hui est une jolie petite ville qui, depuis quelques années, commence à recevoir la visite des touristes en quête d'air pur et de sites pittoresques. Pas un voyageur ne quitte Lormes sans avoir gravi la montagne de l'Eglise, pour admirer le superbe coup-d'œil dont on jouit du cimetière. A l'Est et au Sud-Est, la chaîne des monts du Morvand se découpe noire et sombre sur l'horizon, pendant qu'au Sud le regard s'étend à perte de vue sur la plaine du Nivernais.

M. le docteur Bailly, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, qui, à plusieurs reprises, visita notre coin de Morvand, ne pouvait se lasser d'admirer ce site. « Cette plaine calcaire,

12° Prise de Sébastopol ;

13° Rétablissement de la statue de Napoléon I^{er}
sur la colonne de la Grande-Armée.

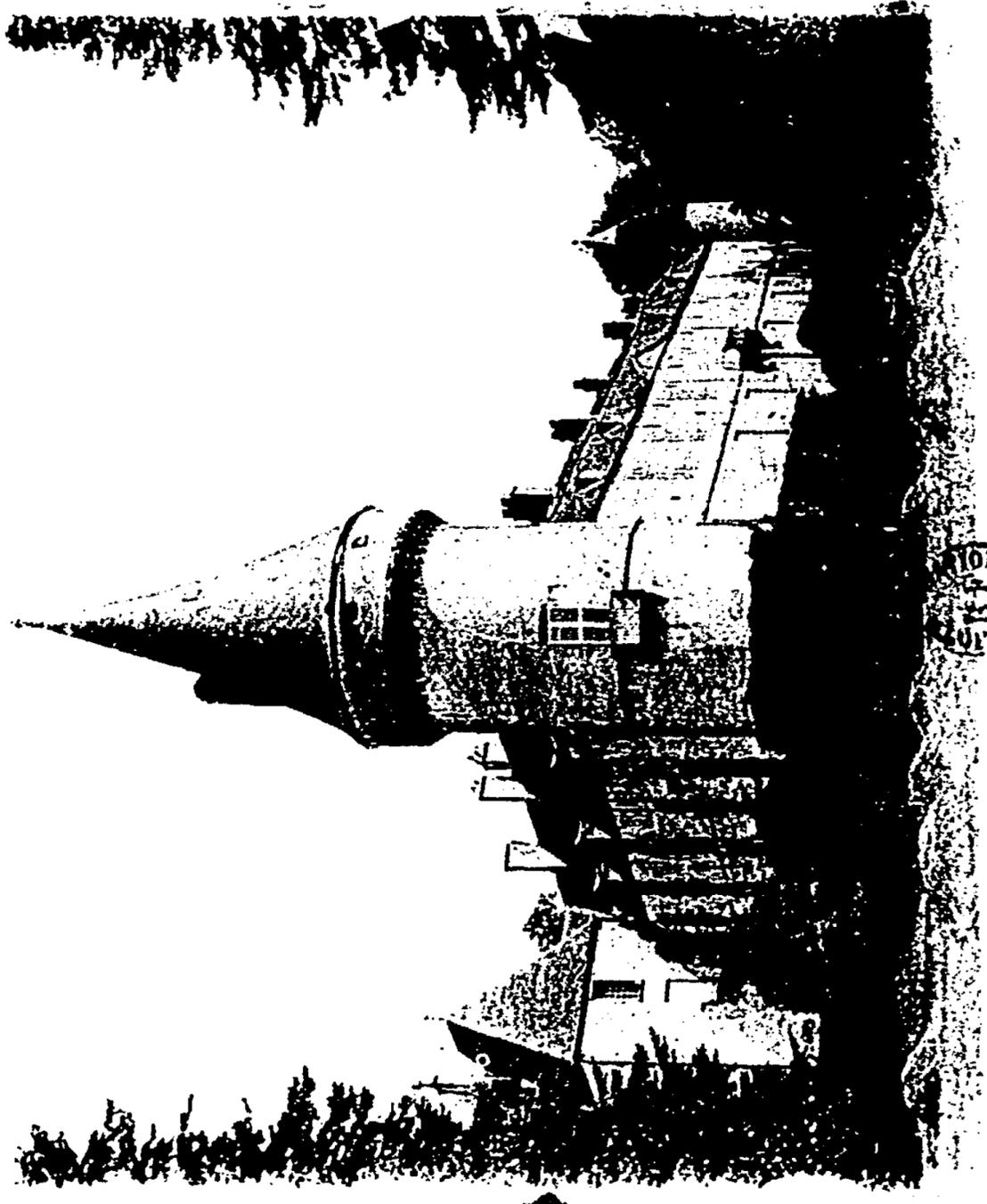
En 1897, la foudre tomba sur le clocher : deux des corniches furent brisées et jetées en bas. Ces dégâts, assez importants, furent réparés l'année même.

Le presbytère, situé à côté de l'église, a été bâti en 1853. Bien que n'ayant coûté que 22.000 fr. à la commune, il passe pour un des plus beaux et des plus confortables du département.

Le cimetière, qui est toujours très bien tenu, fut établi en 1839 et agrandi en 1866.

En face de l'hospice, sur l'emplacement appelé autrefois l'*Ormerie* ou *place des Ormeaux*, de jolies promenades ont été créées en 1832. Plantées de tilleuls, elles sont très bien entretenues : des deux côtés, des murs à hauteur d'appui, recouverts de tablettes en granit, les séparent du champ de foire placé au centre.

Sur la place publique, là où s'élevait jadis l'ancienne halle, on remarque aujourd'hui l'*Hôtel de Ville*, construit en 1839. C'est un bâtiment de style Renaissance avec fronton, appartenant à



Pl. 13 - Le Château de Bazoches

l'ordre ionique : il a coûté 28.816 francs à la commune. En 1840, on y transporta la vieille horloge publique qui se trouvait autrefois au sommet de la porte Saint-Alban, à côté de l'endroit réservé au guetteur de nuit. Le petit clocher qui a été construit au sommet pour la loger, donne à l'ensemble de la construction une certaine légèreté. Le tribunal de la justice de paix, est installé au rez-de-chaussée. Au premier étage, dans la grande salle du Conseil, se trouve un portrait en pied du maréchal Vauban, qui fut offert à la ville de Lormes par l'Etat, en 1843.

Au pied de la montagne de l'église, à l'aspect du sud-est, se découvre la gorge de *Narvau*, au sommet de laquelle le ruisseau du *Goulot*, après sa traversée de la ville, vient former une chute connue dans le pays sous le nom de « *la Cascade* ». Certes, cette appellation peut sembler ambitieuse, si on la compare aux cascades du Niagara ou du Giesbach, car la cascade de Narvau est minuscule, mais elle est jolie quand même ; c'est plutôt une suite ininterrompue de charmantes cascates que le Goulot forme depuis son entrée dans la gorge, jusqu'à sa sortie dans les prés de *Vaurin*. Ce petit ruisseau fait l'important : il écume, il bondit de

rochers en rochers et fait un vacarme de tous les diables ; il enfle et gonfle sa voix ; comme un gamin qui joue au soldat, il joue au torrent. Ses bords sont d'une ravissante sauvagerie et rappellent les plus charmants sites de la Suisse. Les deux côtés de la gorge qui, de prime abord, semblent inaccessibles, sont sillonnés de petits chemins, véritables sentiers de chèvres, qui permettent au touriste de les parcourir en tous sens.

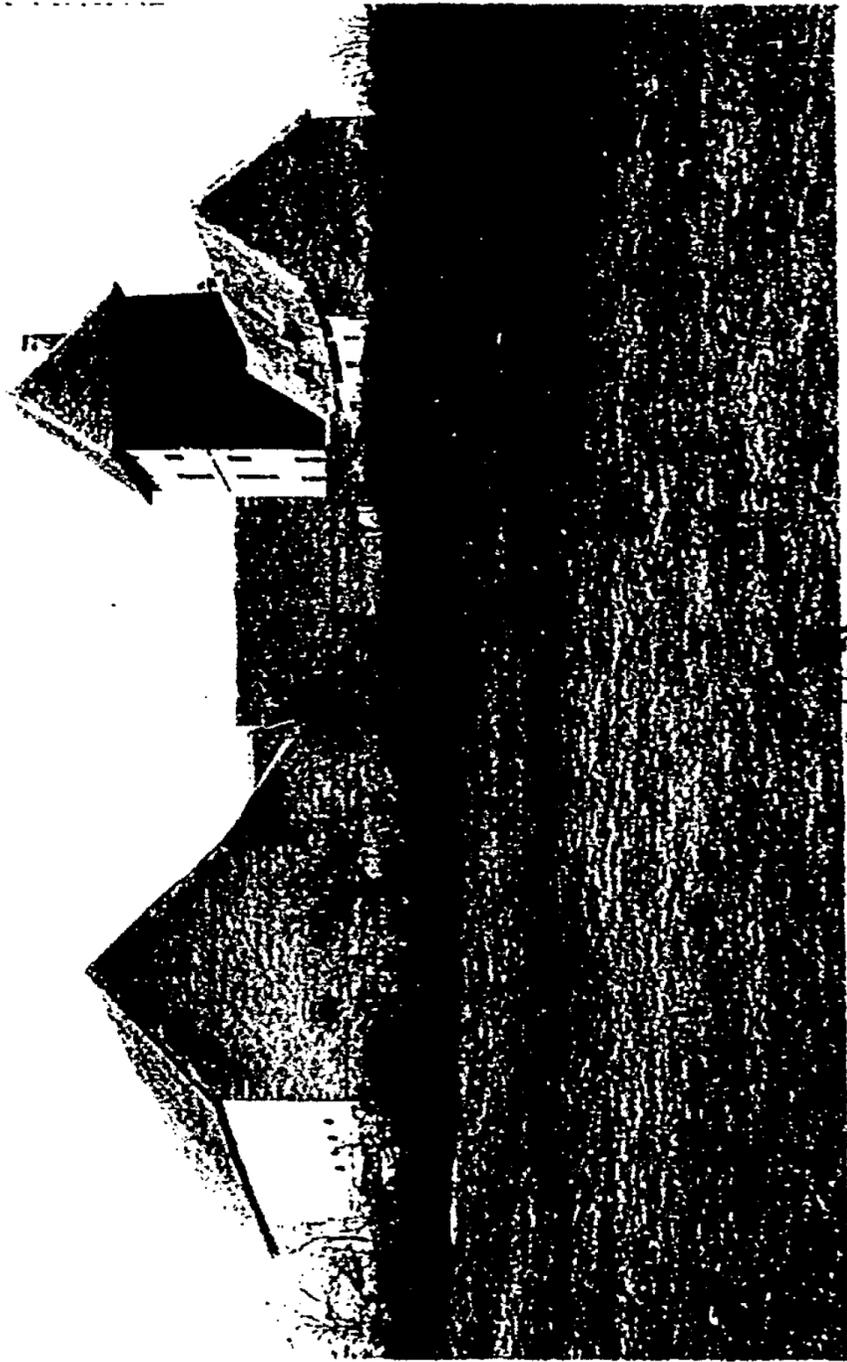
A l'époque des frondaisons nouvelles, rien n'est aussi joli, aussi vivant, aussi fréquenté que ce lieu qui, vu de la montagne de l'église, semble sauvage et désert ; les ramiers et les tourterelles roucoulent en haut dans les branches, pendant qu'en bas, dans les buissons de houx et dans les touffes de genévriers, les merles sifflent et les rossignols chantent ; — les gamins, amis de l'école buissonnière, y vagabondent à la recherche des nids, et, si souvent, au désespoir des parents, ils rapportent de ces excursions à l'air pur, des mains sales et des vêtements déchirés, en revanche, ils en reviennent avec des yeux brillants, des joues roses, de véritables provisions de santé, et des appétits de jeunes loups ; — les jeunes filles s'y rendent en bandes pour y cueillir les silènes

rouges et blancs, et les jacinthes sauvages dont l'odeur parfumée embaume les sous bois et qui y fleurissent en telle quantité que, par endroits, on pourrait croire le sol recouvert d'un immense tapis bleu. — C'est le lieu de rendez-vous des amoureux ; et il a pu parfois arriver au promeneur égaré aux alentours de la *Grotte des Fées*, en contournant un rocher, en frôlant un buisson, d'entendre de vagues murmures, des sons étranges, ressemblant à s'y méprendre, à des bruits de baisers.

A la fin de l'année 1897, une société locale se constitua à Lormes, en vue d'y installer l'éclairage électrique et utilisa cette chute. Une digue fut construite au sommet de la cascade afin d'emmagasiner l'eau suffisante à la production de la force nécessaire pendant les mois de sécheresse, et au fond de la gorge, à 400 mètres plus bas environ, un pavillon fut construit pour recevoir la turbine et la machine-dynamo. Cette entreprise fut couronnée de succès ; et depuis lors, les environs de la cascade sont devenus, plus que jamais, la promenade favorite des habitants.

A la sortie du bois, le ruisseau du *Goulot* traverse les prés de *Vaurin*, et un peu plus loin

entre sur le sol calcaire. Mais alors son aspect change : il coule en léchant paisiblement ses rives comme le premier ruisseau venu ; ses eaux deviennent jaunâtres ; on croirait qu'en quittant le sol granitique il a perdu sa limpidité, sa pétulance et sa gaieté. L'aspect pittoresque du pays disparaît également. Il semble que dans cette gorge de *Narvau*, Dame Nature ait voulu se mettre en frais de coquetterie et flirter une dernière fois avec notre beau Morvand avant de le quitter.



Pl. 14. - La Tour de Vauban à Epiry

L'HOSPICE DE LORMES⁽¹⁾

Il n'existe dans les archives de la mairie aucun acte de fondation concernant l'hospice primitif de Lormes. On suppose que cet hôpital remontait à une époque reculée et avait été fondé vers l'an 1200 par les anciens seigneurs du pays. Le titre le plus ancien qui ait été découvert est un aveu et dénombrement, daté du 23 juin 1681, donné par maître Claude de Champfleur, bachelier en droit-canon, prêtre et recteur de l'hôpital Saint-Jacques de la ville de Lormes, à très hautes et illustres princesses, Madame Marie de Bourbon, princesse du sang, et Madame Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, comtesses de Châtel-Chinon, dames dudit Lormes, à la part dudit Châtel-Chinon, et

(1) Archives de la mairie de Lormes.

patronnes dudit hôpital, dont elles ont pourvu ledit Claude de Champfleur ; duquel hôpital, terres, revenus, cens et rentes, la déclaration s'en suit :

1° La chapelle de Saint-Jacques et la chambre où demeure l'hospitalière et où logent les pauvres, sise au faubourg dudit Lormes, tenant ensemble du côté du midi au grand chemin tendant dudit Lormes audit Châtel-Chinon, du côté du septentrion aux jardin et ouches dudit hôpital, du levant au chemin tendant d'icelui hôpital audit Lormes, et du couchant aux ouches ;

Plus ledit jardin de la contenance d'un boisseau environ avec l'ouche y attenant, aussi de la semence de deux boisseaux ou environ, tenant du levant à l'ouche et aisances de la maison de Jean Magdelénat, du couchant et septentrion aux aisances et cours de la *Grange Gironde*, et du midi à la terre de feu Jean Charneau ;

2° *Item.* — Une petite ouche de la semence de un demi-boisseau, tenant du midi à ladite ouche desdits héritiers Charneau, et de toutes autres parts audit hospital, maison et grand chemin tendant de Lormes au-dit Châtel-Chinon ;

3° *Item.* — Un enclos sis au finage dudit Lor-

mes, appelé *pré et terre de l'hôpital*, consistant en pré de la Seulle de quatre chariots de foin environ et en terre de la semence de six boisseaux d'ouches ou environ, et en terre sauvage de la semence de trois boisseaux et demi ou environ, tenant le tout du côté du levant à l'*Etang de la Ville*, et du septentrion audit grand chemin tendant de Lormes audit Châtel-Chinon ;

4° *Item.* — Deux pièces de terre et pré sis au finage de *Préfontaine*, paroisse dudit Lormes, appelées les *Milleries*, séparées par le grand chemin tendant de *Sommée au Moulin du Bois* ; lesdites terres de la semence de quatre boisselées ou environ, si elles étaient en nature, et en pré, environ une charre, si elle était en nature, tenant du midi aux usages dudit Lormes et au bois du seigneur de Lormes-Châlons, et du couchant au grand chemin dudit Lormes à Ouroux ;

5° *Item.* — Une vigne sise au vignoble de *Pouques*, de l'œuvre de huit hommes ou environ, appelée *la vigne de l'hôpital*...

6° *Item.* — Est dû audit hôpital deux sous six deniers de rente et six deniers de cens sur une maison et étable y attachant, un petit jardin derrière ;

7° *Item.* — Cinq sous de cens et rentes dûs sur le pré des *pouées* sis au finage de Lormes.

8° *Item.* — Le dit sieur de Champfleur a déclaré qu'il prend à cause du dit hôpital sur les moulins banaux de la ville de Lormes la quantité de 32 boisseaux de froment à la mesure dudit Lormes, sans qu'il y ait aucun titre, sinon la possession tant de son chef que de ses prédécesseurs ;

9° plus 32 boisseaux de seigle à la mesure de Corbigny ou 24 boisseaux de froment à la même mesure au choix du recteur dudit hôpital, sur la dîme de Charpuis, paroisse d'Anthien, par préciput ;

10° plus sur la dîme de Loppin, paroisse de Lormes, aussi par préciput, par chacun an, trois minées consistant en 12 boisseaux de seigle et 18 d'avoine, mesure dudit Lormes, rendues et conduites audit Lormes, chez ledit recteur ;

11° plus la dîme de Préfontaine, paroisse dudit Lormes, à prendre à une borne appelée la borne du *Cloiseau Bargeot*, suivant les délimitations des terrains assujettis à cette dîme ;

12° plus la dîme de Vaurin, en la paroisse de Lormes, à prendre à une borne proche le ruisseau du bois de Narvau ;

13^o plus la dîme du tour de la ville de Lormes, à prendre depuis l'écurie de la maison dudit maître Magdelenat... ;

Qui est tout ce que ledit sieur de Champfleur a affirmé savoir appartenir au recteur dudit hôpital, et dont de tout ce que dessus il m'a requis acte que je lui ai octroyé pour lui servir et valoir en temps et lieu ainsi que de raison, cejourd'hui 23 du mois de juin 1681, au lieu de la ville de Lormes, généralité de Moulins, avant midi, par devant moi Pierre Bussy, notaire royal, résidant audit Lormes et signé, et suit la signature de deux témoins et celle de Claude de Champfleur.

Le présent aveu et dénombrement a été collationné le 22 vendémiaire an 4, par M^e Desmolins, notaire public à Lormes, et enregistré le même jour.

L'hôpital de Lormes possédait encore le pré appelé le *pré de la Bolotte* ou de *la Volotte*, situé commune de Lormes, au-dessous du bois de Narvau, qui dépendait de la baronnie ou seigneurie de Lormes-Châlons.

Les cens et rentes désignés sous le n^o 6 ont été ou supprimés ou remboursés pendant la Révolution. Le montant des remboursements a été de *huit cents francs*, d'après la relation qui en a été faite

dans une pétition de la Commission administrative adressée au Conseil Municipal en 1798.

Les dîmes indiquées sous les n^{os} 9, 10, 11, 12 et 13 ont été supprimées.

Le produit de ces dîmes aurait été de 500 fr., d'après l'évaluation qui en a été faite dans une pétition de la Commission administrative de l'hospice adressée au Gouvernement à la date du 10 mai 1801.

Les ouches désignées sous les articles 1 et 2 et les deux pièces de terre désignées sous le n^o 4 ont été vendues le 15 prairial an 3 (5 novembre 1794) par l'Administration du district et le prix en a été versé à la Caisse nationale.

L'enclos appelé *pré et terre de l'hôpital* a également été vendu, mais faute de paiement par les acquéreurs des 6/7 de cet immeuble, ils ont été déclarés déchus, et ces 6/7 ont été rendus à l'hospice, qui, plus tard et par acquisition du 28 prairial an 9 (18 juin 1801), est devenu propriétaire du 7^e dont l'acquéreur n'avait pas été déclaré déchu.

Le pré de la *Volotte* ou *Bolotte* a également été vendu le 15 prairial an 3, par l'administration du district et le prix versé dans la Caisse Nationale.

L'hôpital est encore propriétaire d'une rente de

32 boisseaux de froment, assise sur les moulins banaux de Lormes, dont le titre de concession ne se trouve pas aux archives; mais cette rente a été reconnue en 1802, par le fondé de pouvoirs de M. Lelièvre de Lagrange, propriétaire des moulins banaux et ci-devant seigneur de Lormes. Cette reconnaissance a eu lieu par devant M. Houdaille, notaire à Lormes.

Il résulte d'une délibération du Conseil municipal, en date du 20 vendémiaire an 11 (20 octobre 1802), qu'avant la Révolution, l'hôpital avait pour revenu :

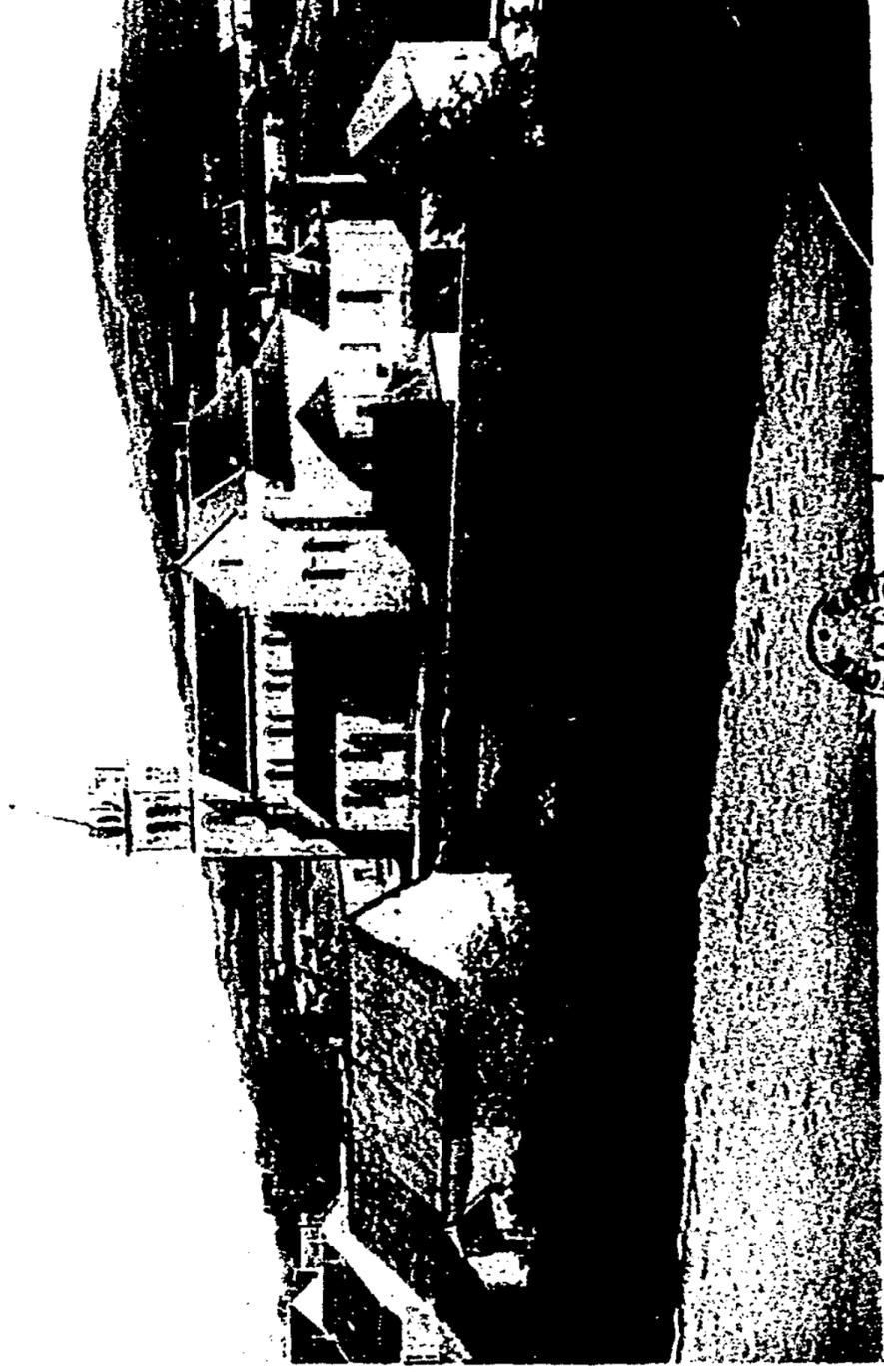
1 Fermages des prés et terres de la maison Dieu	203 fr. »»	
2 Fermage de l'ouche de l'hôpital.	10	»»
3 Fermage du pré de la Bolotte .	150	»»
4 Fermage de la vigne de Pouques.. . . .	30	»»
5 Produit des dîmes.	412	»»
6 Produit d'une rente foncière sur un pré. :	15	»»
7 Rentes sur particuliers	38	80
8 Rentes sur les moulins	144	»»
	<hr/>	
Total.	1002	80

Après la Révolution, à la suite des ventes précitées du 15 prairial an 3 et de la suppression des dîmes, ce revenu se trouva réduit à *trois cent cinquante et un francs*, savoir :

1 Rentes sur les moulins	144 fr. »»
2 Produit d'une rente foncière sur un pré.	15 »»
3 Fermage de la vigne	18 »»
4 Fermage des 6/7 du pré de la maison Dieu	174 »»
	<hr/>
Total.	351 »»

Faute d'entretien, les bâtiments de l'hôpital tombaient en ruines, et leur état de délabrement fut constaté par procès-verbal du 6 avril 1806.

Le Conseil municipal, dans une délibération du 20 octobre 1802 avait d'ailleurs déclaré que ces bâtiments n'étaient plus susceptibles d'être réparés ; aussi les bois de charpentes et les planchers furent vendus le 27 mars 1807 moyennant *cent douze francs*. — Le 7 mars 1812, les murs en furent démolis et les pierres furent abandonnées en paiement des frais de démolition. Enfin, le 26 avril 1826, l'adjudication de l'emplacement du bâtiment et du petit jardin eut lieu devant



Gliché Desvignes.

Pl. 16. — L'Eglise de Dun-les-Places

M^e Morio, notaire à Lormes, moyennant le prix de *deux mille trente francs*, qui fut, ainsi que l'avait été celui des matériaux, versé dans la caisse de l'hôpital.

Il n'y avait plus de bâtiments, et par suite plus d'hôpital. Le conseil municipal s'émut de cette situation, et, par délibération du 26 juin 1824, décida de faire abandon, pour le transformer en établissement hospitalier, du bâtiment qu'il avait acquis en 1810 de M. Agathe Gudin, pour y placer la gendarmerie. Ce bâtiment, qui avait coûté à cette époque *dix-huit mille francs* à la commune, fut cédé par elle à l'hôpital moyennant *cinq mille francs* seulement, sous réserve de quelques parties de terrain. Le 12 avril 1826, le conseil municipal revenant sur sa délibération du 26 juin 1824, renonça tant au prix de cinq mille francs qu'il avait fixé pour cet abandon qu'aux parties de terrain réservées.

Jusqu'en 1834, les revenus de l'hospice furent capitalisés ; seulement, il était fait annuellement un prélèvement plus ou moins considérable, selon les circonstances, et dont la distribution aux indigents avait lieu à domicile par les soins de dames de charité choisies par la commission administrative.

D'après le compte-rendu fait à la commission administrative le 14 juin 1834, le revenu de l'hôpital était, en 1833, de 1,418 francs, savoir :

1 Deux inscriptions de rentes sur l'Etat, la 1 ^{re} , n ^o 207, produisant . . .	229 fr. »»
la 2 ^e , n ^o 274, produisant	653 »»
2 Le fermage de l'héritage de la maison Dieu.	260 »»
3 Le fermage de la vigne de Pouques	16 »»
4 La rente de blé sur les moulins	260 »»
	<hr/>
Total. . . .	1418 »»

Pour augmenter les ressources de l'hôpital, par une délibération du 18 mars 1833, la commission administrative sollicita l'autorisation de vendre l'héritage de la maison Dieu et la vigne de Pouques, dont le prix, à son avis, devait produire un intérêt plus élevé que le prix provenant des fermages. L'adjudication fut autorisée et eut lieu le 10 mars 1834, en plusieurs lots, dont les prix réunis s'élevèrent à *treize mille deux cent trente francs*.

Par sa délibération précitée du 12 avril 1826,

le conseil municipal avait exprimé le vœu de fonder dans les bâtiments dont la commune faisait l'abandon gratuit un hôpital destiné au soulagement des pauvres malades et de créer dans le même établissement une école pour l'instruction des filles.

Pour réaliser ce vœu, les ressources de l'hôpital étaient trop restreintes; aussi le Maire de Lormes fit un appel à la générosité des personnes charitables qui, soit en mobilier, soit en argent, concoururent à procurer le matériel indispensable : le produit de ces souscriptions s'éleva à *deux mille six cent douze francs cinquante centimes*.

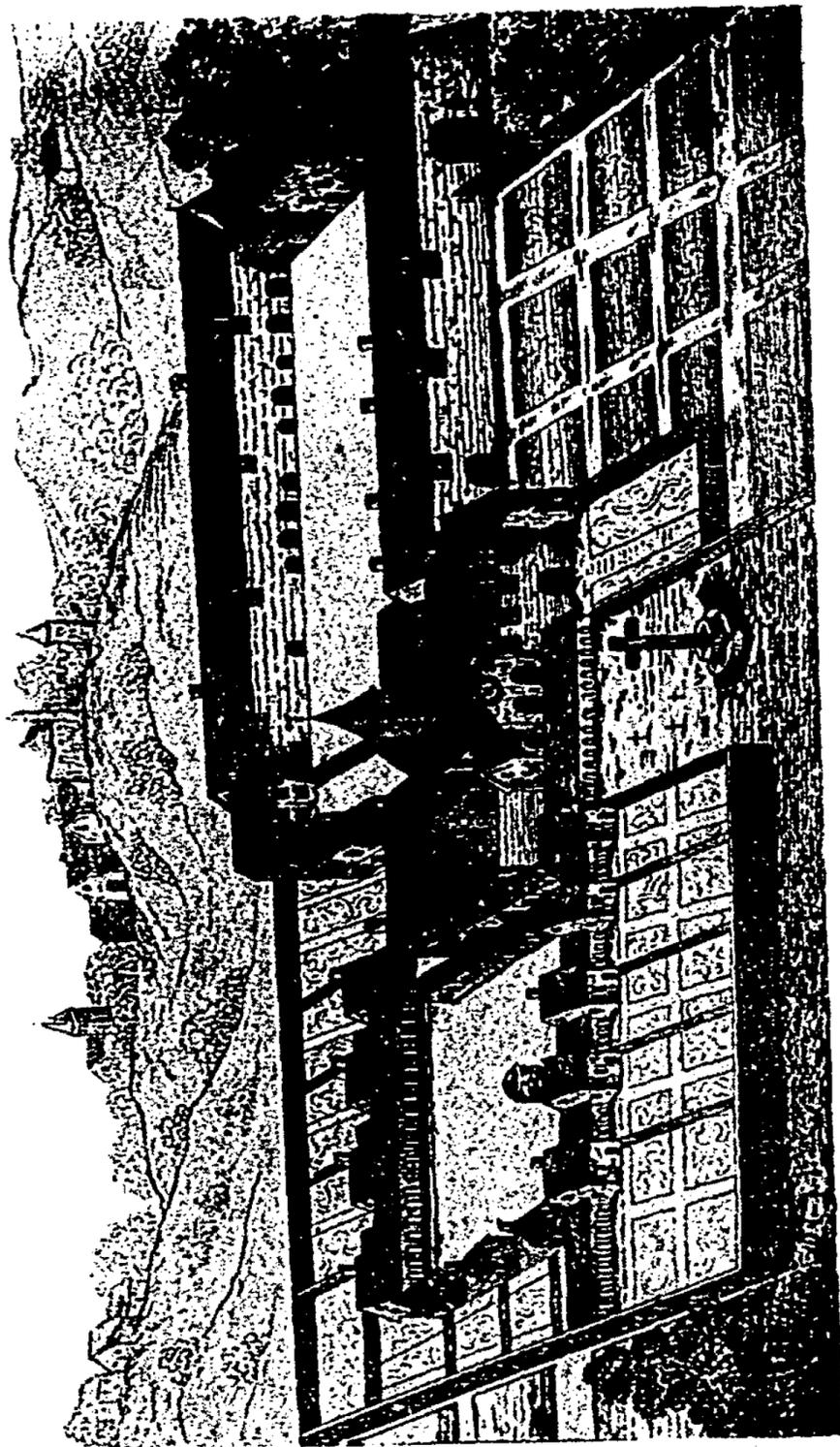
Le 13 septembre 1833, l'autorisation fut donnée à trois sœurs de la Charité de Nevers, de venir diriger cet établissement; leur installation eut lieu à la fin de décembre de la même année. Une convention en date du 11 août 1833, modifiée les 14 janvier 1834 et 22 février 1837, fut établie entre la Commission administrative et la Supérieure générale des sœurs de la Charité, déterminant dans quelles conditions cette école devrait être tenue.

Dès 1836, la nécessité de donner plus d'ex-

tension à cet établissement se fit sentir. Aussi par délibération du 25 mai 1837, la commission décida d'affecter une somme de 7.947 francs à la construction d'un nouveau bâtiment à ajouter à l'ancien, en regard du faubourg Saint-Alban. Cette construction fut élevée l'année suivante.

Les ressources ayant augmenté, une chapelle fut édiflée en 1842. Cette chapelle fut agrandie en 1852, au moyen d'une loterie et d'un don anonyme. Ces travaux d'agrandissement s'élevèrent à 6.624 francs. Peu d'années après, le 26 avril 1846, la commission affecta une nouvelle somme de 9.335 francs à la construction d'une aile en arrière de la chapelle et en retour sur le jardin.

En 1863-1864, une autre aile à l'est, parallèle à la précédente, fut élevée, *aux frais de la Commune* sur le terrain de l'hôpital, pour y installer une salle d'asile au rez-de-chaussée et des malades au premier étage. En 1873, cette construction qui avait coûté 16.000 francs à la Commune, fut cédée par elle à l'hôpital moyennant 5,000 francs, à condition que la salle d'asile resterait à perpétuité dans ce bâtiment et que l'hôpital fournirait également à perpétuité un logement pour la directrice de l'école. Il était dit dans l'acte de cession qu'au



Pl. 17 - La Chartreuse du Val-St-Georges, avant la Révolution



cas où la salle d'asile n'y resterait pas, par suite d'une décision de l'autorité supérieure, l'hôpital rembourserait à la Commune 11.000 francs, indépendamment des 5.000 francs déjà versés. En 1885, le déplacement de la salle d'asile ayant été décidé, l'établissement hospitalier remboursa à la Commune cette somme de 11.000 francs et devint propriétaire de cette construction qui fut transformée, en 1888, en une vaste salle de malades, où *quinze* nouveaux lits furent installés. Cette salle a seize mètres de longueur sur huit mètres de largeur; elle est parquetée sur lambourdes à cinquante centimètres du sol, et est éclairée à l'est par de grandes fenêtres. A l'extrémité sud, se trouve une salle d'opérations de 4 m. 50 de longueur sur 4 m. 50 de largeur et 4 m. de hauteur.

En face de l'entrée principale de la salle des malades, a été aménagé un petit pavillon devant servir de salle de dépôt mortuaire; il est séparé de l'hospice par une cour de dix mètres plantée d'arbres et d'arbustes pour le soustraire à la vue des hospitalisés.

De nombreux dons et legs furent faits à cet établissement, à différentes époques, par des personnes généreuses, savoir :

Par M. Baumier Pierre Lazare, de 600 fr. « en faveur de l'hospice ». (Testament Houdaille, notaire à Lormes, du 20 mai 1808); — par M^{elle} Béthénon, de 431 fr. (Acte du 22 décembre 1824); — par M. le duc d'Orléans, de 150 fr., en 1828; — par M. Dupin aîné, de 50 fr., en 1828; — par M. Méreau, curé de Lormes, de 5.000 fr. « pour fondation d'un lit pour y placer alternativement les malades de Lormes, Marigny-l'Eglise et Saint-Martin-du-Puy. » (Acte Houdaille du 31 mai 1828); — par M. le ministre de l'Intérieur, de 500 fr., le 30 août 1836; — par le Conseil municipal de Lormes, de 1.500 fr., le 4 mars 1837; — par M. le Ministre de l'Intérieur, de 500 fr. en 1837; par M^{me} Mathé Emélie, 2.500 fr., somme qui fut réduite à 2.287 fr. 50, par jugement du 31 juillet 1840 « pour douze grandes messes et pour recevoir un malade »; (Testament du 2 avril 1838); — par M^{me} veuve Javelot, née Dorlet, de 600 fr., à « charge de faire emploi de cette somme en achat de rentes »; (testament du 15 février 1839); — par M^{elle} Millereau, Anne-Amédée, de 12.000 fr., « pour fondation de deux lits : l'un pour un malade, un infirme ou un vieillard impotent pour la commune de Pouques (6.000 fr.); l'autre pour

même cause, pour la commune d'Empury (6.000 fr.) » ; (testament reçu Houdaille, notaire à Avallon, le 19 mai 1846) ; — par M. Barouin de 1.000 fr. en 1848 ; — par M. Chartron, François-Sébastien, de 500 fr., « pour une messe chaque année à perpétuité » (acte Bazenet, notaire à Lormes, du 19 février 1862) ; — par M^{me} Balivet, née Heulhard, de 4.000 fr. « pour le soulagement des pauvres qui seront admis à Lormes » (donation verbale du 15 septembre 1852, exécutée par les héritiers) ; — par M^{me} la supérieure de l'Hospice, de 2.523 fr., produit d'une loterie, employés à reconstruire la chapelle ; — par M. Heulhard de Montigny, de 2.000 fr., « pour la fondation d'un lit pour les malades ou pour tout autre emploi qui sera jugé plus urgent » (testament olographe du 16 mars 1862) ; — par M^{lle} Chartron, de 500 fr., « pour une messe chaque année, à perpétuité » ; (acte Bazenet, du 9 mars 1863) ; — par M^{me} Julien Elisabeth-Marie-Claudine, de 200 fr. (testament reçu Tardy, notaire à Lormes, le 14 novembre 1866) ; — par les héritiers Balivet, de 6.000 fr., « pour deux messes par an, à perpétuité » (acte Tardy, du 18 mars 1869) ; — par M^{me} Veuve Lemoine, née Voidier, de 7.194 fr. 40

(acte du 3 juillet 1876), somme réduite à 5.840 fr., aux termes d'une liquidation dressée par M^e Madre, notaire à Paris ; — par M^{lle} Adélaïde de Grandpré, de 12.000 fr., payables deux ans après son décès, francs de toutes charges, 1.000 fr. à la chapelle de l'hospice (testament olographe du 12 avril 1879).

Acuellement, tous les bâtiments, autres que ceux affectés à l'hospice avec le matériel et la literie du pensionnat, sont loués d'une part à la Congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers, moyennant *quinze cents francs* par an ; et d'autre part, la Congrégation touche de l'hospice pour la tenue de l'établissement hospitalier pareille somme de *quinze cents francs*, qui se compense avec la première.

Au 1^{er} janvier 1898, la superficie totale occupée par les bâtiments, jardins, dépendances de l'établissement était de 44 ares 50 centiares. L'ensemble des bâtiments de l'hospice a la forme d'un H dont la base est au midi sur la voie publique et en face d'une vaste promenade plantée d'arbres. L'aile droite est occupée par la grande salle de malades installée en 1888 au rez-de-chaussée et par les salles de malades au 1^{er} étage.

La grande façade de cette aile est à l'Est et n'est masquée par aucune construction ; le petit côté nord donne sur le jardin qui est limité par la campagne.

Le côté Ouest a vue sur les cours des écoles.

Le rez-de-chaussée de l'aile gauche renferme une chapelle s'ouvrant sur la voie publique au sud, le réfectoire du pensionnat et deux salles de classe. Le premier étage est affecté à des classes.

Le rez-de-chaussée du bâtiment qui relie les deux ailes est occupé par une grande salle de classe adossée à l'hospice, par la cuisine et différentes pièces à l'usage de la congrégation.

Le premier étage de ce bâtiment est occupé en entier par les dortoirs du pensionnat et des sœurs.

Le prix de la journée est de *un franc cinquante centimes* pour les hospitalisés payants.

Depuis la loi du 15 juillet 1893, sur l'assistance médicale, l'hôpital de Lormes est désigné pour recevoir les malades de toutes les communes du canton de Lormes, ceux des communes de Gâcogne, Mhère, Vauclaix (canton de Corbigny), de Neuffontaines, Nuars, Saint-Aubin-des-Chaumes, Saisy (canton de Tannay), et de Saint-Agnan (canton de Montsauche).

COMMUNES ET HAMEAUX

Sol, Statistique, Etat-Civil

Le canton de Lormes occupe une superficie de 29.603 hectares 30 ares, dont plus de 11.000 hectares sont couverts de bois. Il se compose de dix communes, y compris la commune chef-lieu : Lormes, Bazoches, Brassy, Chalaux, Dun-les-Places, Empury, Marigny-l'Eglise, Pouques, Saint-André et Saint-Martin-du-Puy ; mais, comme dans tous les pays de montagnes, ces communes se subdivisent en un nombre considérable de hameaux ou habitations isolées :

Hameaux de Lormes (outre la ville et ses faubourgs) : la Justice, la Grange Renault, la Grange Billon, Grandpré, l'Ecorchien, Loppin, Charrières, Luxery, la Villaine, Joué, Boussegré, les Aubues, la Vallée, le Triou, le Moulinot, le Fresne, Chevigny, Marné, Vaurin, la Bussière, le Champ du

Clou, l'huis Morin, Sommée, Sonne, Cuzy, Planvoy, l'huis Nolin, Ponty, l'Etang Paul, Fréfontaine, le Moulin du Bois, le Foulon, le Villard, les Fosses, les Bruyères, Richâteau, les Grandes Méloises, les Mouilles.

Hameaux de Bazoches : Bazoches, Bourg Bassot, Montjoumé, Cœugne, Champignolles-le-haut, Champignolles-le-bas, Armance, Vauban, le Moulin Verrot, le Moulin de Serre, la ferme Rousseau, l'huis Guenin-Renault, la ferme de Vassy, le château de Bazoches.

Hameaux de Brassy : Brassy, les Menères, la Croix vieille, le Crot, l'huis Carré, l'huis Duboux, Bogniard, Bonnetré, l'huis Dumée, Lavaux, le Creusart, l'huis Valtois, l'huis Bouché, Chambrias, Vaucorniot, l'huis Naudin, Montour, l'huis des Brosses, le moulin de Montour, l'huis Truchot, Montchelnot, Vieilfou, le Breuil, Velotte, l'huis Bonardin (ces quatre derniers hameaux formant le village de *La Montée*), Bonin, Brassiot, Gouvault, Razout, les Chaîses, Meulois, l'huis Guyolot, Magnémont, l'huis Parthiot, Rivières, le Champ du Moulin, le Moulin Talard, le Vivier, Brizon, l'huis Renault, l'huis Blondot, l'huis Blin, Vossegrois, la Gravelle, Porcmignon, la

Chaume aux Veaux, Prélard, Verneriou, le Mont, la Vendue, les Fossottes, le Pont, l'huis Pilavoine, l'huis Gadré.

· *Hameaux de Chalaux* : Chalaux, le Meix, le Pont, l'huis Barat, Couan, les Goths.

· *Hameaux de Dun-les-Places*. Les Places, l'huis Meunier, l'huis Laurent, les Maires (qui jusqu'en 1825 dépendirent de la commune de Quarré-les-Tombes), l'huis Châtelain, Bornoux, Mézoc de Froid, Mézaugueux, Mézauguichard, l'huis Bonin, Bonaré, le Parc, les Bourdiaux, la Vernoie, l'huis Tripier, le Vieux Dun, le moulin des Bruyères, Vermot, le moulin Tripier, Breuil, l'huis des Râpes, le moulin de Saloué, le Montal, le champ de l'Étang, l'huis Gillot, la Croix Maurienne, l'huis des Chênes, les Cachaux, le moulin du Plateau, le moulin du Raily, le moulin des Guittes.

· *Hameaux d'Empury*. Empury, Breugny, Chaumoïs, Neufchaises, la Brosse, l'huis Bonin, le gué Renard, l'huis Bouillard, la Chapelle, le moulin de Mein, le moulin Jamé, Charrières.

· *Hameaux de Marigny-l'Église* : Marigny-l'Église, Lauret, l'huis Barjeot, Queuzon, l'huis Bobin, le Mont, Marigny-la-Ville, Courotte, la Verdière, la Tronçois, Crottefou, Mazinien, Montgaudier,



Pl. 19 - Vue de Saint-André

la Chaume aux Renards, la Brosse, la Chaume de l'huis Bobin.

Hameaux de Pouques : Pouques, Vassy, la Guitte, Luxery, Montigny, Pouques-le-Vieux, l'huis Maréchal, l'huis Baudequin, le Val Saint-Georges, la Villaine, la Bourie, le fourneau des Aubues, l'huis Tardy, la Croix.

Hameaux de Saint-André : Saint-André, Urbigny, le Moutat, Meulot, Athée, Serée, Villurbin, Narbois, Fontaine-Vieille, Verdoy, la Grange Loiselot, la Nesle, Ouches, le Moulin de Saint-André, le Morlin, la Belle Verne, la ferme de Serée.

Hameaux de Saint-Martin-du-Puy : Saint-Martin-le-Haut, Saint-Martin-le-Bas, Plainefas, Vézi-gneux, Fourlot, Montcrecon, la Vernhée, Berges, les Bougaults, Rouy, le Pérou, Seneux, Jourland, les Granges, Rincieux.

Le sol du canton de Lormes est granitique et la roche dominante est un granit à cristallisation imparfaite, sauf dans les communes de Bazoches et de Pouques qui se trouvent à la limite ouest du massif du Morvand. Dans ces deux communes dominant le micaschiste et les roches à structure schistoïde, et le lias y occupe le fond de la vallée. — Il y a une quarantaine d'années, les terres du

canton de Lormes produisant du blé étaient rares ; On n'en récoltait guère que dans les *ouches* attendant aux habitations. Beaucoup de terrains restaient incultes, envahis par les genêts et les bruyères. Peu à peu, l'exemple donné par quelques propriétaires intelligents fut suivi ; les défrichements se multiplièrent, la culture nouvelle avec emploi de la chaux, des phosphates, des engrais chimiques, finit par être adoptée et fit merveille dans ces terrains neufs. On récolte aujourd'hui des blés superbes là où on ne récoltait jadis que du seigle ou du sarrasin. Sur les territoires de Bazoches et de Pouques, la vigne est cultivée avec succès et produit un petit vin assez agréable. En exécution de la loi du 9 août 1879, il fut dressé, en 1884, par les soins de l'administration des contributions directes, un travail de statistique établissant, d'après les baux en cours, la valeur moyenne, en capital et en revenu, des diverses natures de terrain, sur chaque commune. Ces évaluations, dont le détail se trouve ci-après, n'ont pas sensiblement varié depuis cette époque, sauf celles concernant les bois qui, par suite de la dépréciation des produits forestiers, doivent être abaissées d'au moins moitié.

LORMES

UN COIN DU MORVAND

NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE actuelle	REVENU cadastral afférent à la contenance actuelle	REVENU NET imposable — Prix moyen par hectare	VALEUR vénale — Prix moyen par hectare
Chenevières	50	726	150 fr.	8.000 fr.
Jardins				
Vergers	2.093	13.245	30 —	1.200 —
Terres labourables				
Pièces d'eau				
Plantations				
Prés				
Vignes	651	7.483	100 —	3.200 —
Bois	5	57	50 —	1.500 —
Terres vagues	2.195	21.336	30 —	900 —
Autres cultures	26	151	50 —	1.500 —
	33	509	40 —	1.500 —

BAZOUCHES

NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE actuelle	REVENU cadastral afférent à la contenance actuelle	REVENU NET imposable — Prix moyen par hectare	VALEUR vénale — Prix moyen par hectare
Chenevières	28	516	80 fr.	4.000 fr.
Jardins				
Vergers				
Terres labourables	579	5.110	35 —	1.400 —
Pièces d'eau				
Plantation				
Prés	188	3.805	30 —	2.500 —
Vignes	26	293	35 —	1.400 —
Bois	595	6.402	35 —	1.000 —
Terres vagues	10	16	10 —	500 —
Autres cultures	1	8	40 —	1.200 —

BRASSY

UN COIN DU MORVAND

NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE actuelle	REVENU cadastral afférent à la contenance actuelle	REVENU NET imposable — Prix moyen par hectare	VALEUR vénale — Prix moyen par hectare
Chenevières				
Jardins	57	1.744	60 fr.	3.000 fr.
Vergers				
Terres labourables				
Pièces d'eau	2.074	11.343	20 —	1.000 —
Plantations				
Prés	852	11.137	55 —	1.800 —
Vignes	»	»	»	»
Bois	2.120	21.907	30 —	900 —
Terres vagues	294	175	8 —	400 —
Autres cultures	24	320	30 —	1.000 —

CHALAUX

NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE actuelle	REVENU cadastral afférent à la contenance actuelle	REVENU NET imposable — Prix moyen par hectare	VALEUR vénale — Prix moyen par hectare
Chenevières	9	163	60 fr.	3.000 fr.
Jardins				
Vergers				
Terres labourables	346	2.715	35 —	1.400 —
Pièces d'eau				
Plantations	106	2.617	80 —	2.600 —
Prés	»	»	»	»
Vignes	523	10.616	40 —	1.200 —
Bois	9	11	2 —	100 —
Terres vagues	»	»	»	»
Autres cultures				

DUN-LES-PLACES

UN COIN DU MORVAND

NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE actuelle	REVENU cadastral afférent à la contenance actuelle	REVENU NET impossible — Prix moyen par hectare	VALEUR venale — Prix moyen par hectare
Chenevières	34	526	60 fr.	3.000 fr.
Jardins				
Vergers				
Terres labourables	1.568	6.307	20 —	1.000 —
Pièces d'eau				
Plantations	655	6.835	58 —	2.000 —
Prés	»	»	»	»
Vignes	1.332	9.813	30 —	900 —
Bois	238	486	10 —	500 —
Terres vagues	32	304	36 —	1.200 —
Autres cultures				

EMPURY

NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE actuelle	REVENU cadastral afférent à la contenance actuelle	REVENU NET imposable — Prix moyen par hectare	VALEUR vénale — Prix moyen par hectare
Chenevières	10	193	80 fr.	4.000 fr.
Jardins				
Vergers				
Terres labourables	609	5.739	35 —	1.400 —
Pièces d'eau				
Plantations	187	3.903	75 —	2.500 —
Prés	»	»	»	»
Vignes	330	4.801	35 —	1.000 —
Bois	15	24	10 —	500 —
Terres vagues	»	»	»	»
Autres cultures	»	»	»	»

MARIGNY-L'ÉGLISE

NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE actuelle	REVENU cadastral afférent à la contenance actuelle	REVENU NET imposable — Prix moyen par hectare	VALEUR venale — Prix moyen par hectare
Chenevières	36	687	80 fr.	4.000 fr.
Jardins				
Vergers				
Terres labourables	1.780	15.798	35 —	1.400 —
Pièces d'eau				
Plantations				
Prés	389	9.443	80 —	2.700 —
Vignes	»	»	»	»
Bois	1.544	27.753	35 —	1.000 —
Terres vagues	126	236	10 —	500 —
Autres cultures	5	86	30 —	1.500 —

POUQUES-LORMES

NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE actuelle	REVENU cadastral afférent à la contenance actuelle	REVENU NET imposable — Prix moyen par hectare	VALEUR vénale — Prix moyen par hectare
Chenevières	28	748	100 fr.	5.000 fr.
Jardins				
Vergers	786	10.309	45 —	1.500 —
Terres labourables				
Pièces d'eau				
Plantations				
Prés	172	5.772	120 —	4.000 —
Vignes	62	1.865	80 —	2.000 —
Bois	245	3.018	25 —	800 —
Terres vagues	75	647	60 —	1.800 —
Autres cultures	»	»	»	»

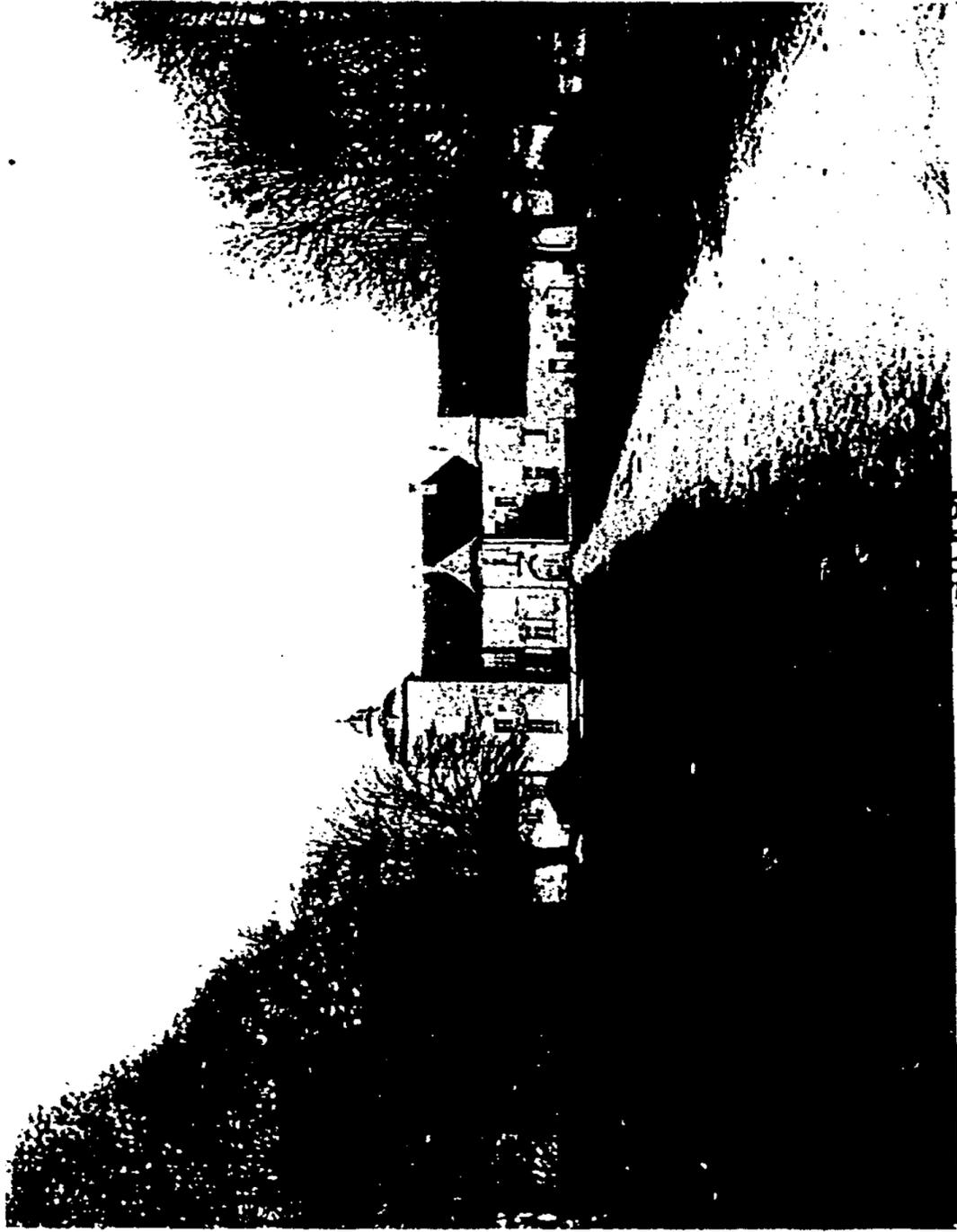
SAINT-ANDRÉ-EN-MORVAN

UN COIN DU MORVAND

NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE actuelle	REVENU cadastral afférent à la contenance actuelle	REVENU NET imposable — Prix moyen par hectare	VALEUR vénale — Prix moyen par hectare
Chenevières	27	422	80 fr.	4.000 fr.
Jardins				
Vergers				
Terres labourables				
Pièces d'eau	1.200	6.374	30 —	1.300 —
Plantations				
Prés	276	4.662	70 —	2.500 —
Vignes	»	»	»	»
Bois	698	7.186	30 —	1.000 —
Terres vagues	19	23	10 —	500 —
Autres cultures	1	10	»	»

SAINT-MARTIN-DU-PUY

NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE actuelle	REVENU cadastral afférent à la contenance actuelle	REVENU NET imposable — Prix moyen par hectare	VALEUR vénale — Prix moyen par hectare
Chenevières	28	442	100 fr.	4.000 fr.
Jardins				
Vergers				
Terres labourables	1.098	8.199	40 —	1.600 —
Pièces d'eau				
Plantations	391	7.134	80 —	2.600 —
Prés	»	»	»	»
Vignes	1.408	20.958	35 —	1.000 —
Bois	51	124	10 —	500 —
Terres vagues	22	332	35 —	1.200 —
Autres cultures				



Pl. 21. — Le Château de Vézigneux

L'état civil dans chaque commune du canton remonte, savoir : à Lormes à 1620, à Bazoches à 1600, à Brassy à 1669, à Chalaux à 1723, à Dunles-Places à 1667, à Empury, à 1686, à Marigny-l'Eglise à 1796, à Pouques à 1676, à Saint-André à 1630, à Saint-Martin-du-Puy à 1655.

Toutes les mairies du canton renferment d'assez volumineuses archives, dont le dépouillement fournirait certainement des renseignements intéressants et utiles à l'histoire du pays ; malheureusement, ces archives n'ont pas toujours été conservées en bon état d'entretien ; elles ne sont généralement pas classées, et, par suite, les recherches y sont des plus difficiles.

BAZOCHES

Le Maréchal Vauban

Bazoches dépendait autrefois de l'élection et du grenier à sel de Vézelay : Au XII^e siècle, cette paroisse relevait de l'abbaye de *Chore* ou *Cure*, et les dîmes en étaient partagées entre le collateur, le curé et le seigneur. — Saint-Aubin-des-Chaumes, commune appartenant aujourd'hui au canton de Tannay, dépendit de la paroisse de Bazoches, jusqu'en 1841.

Au moment où éclata la Révolution de 1789, Bazoches faisait partie de l'ancienne châtellenie de Monceaux-le-Comte.

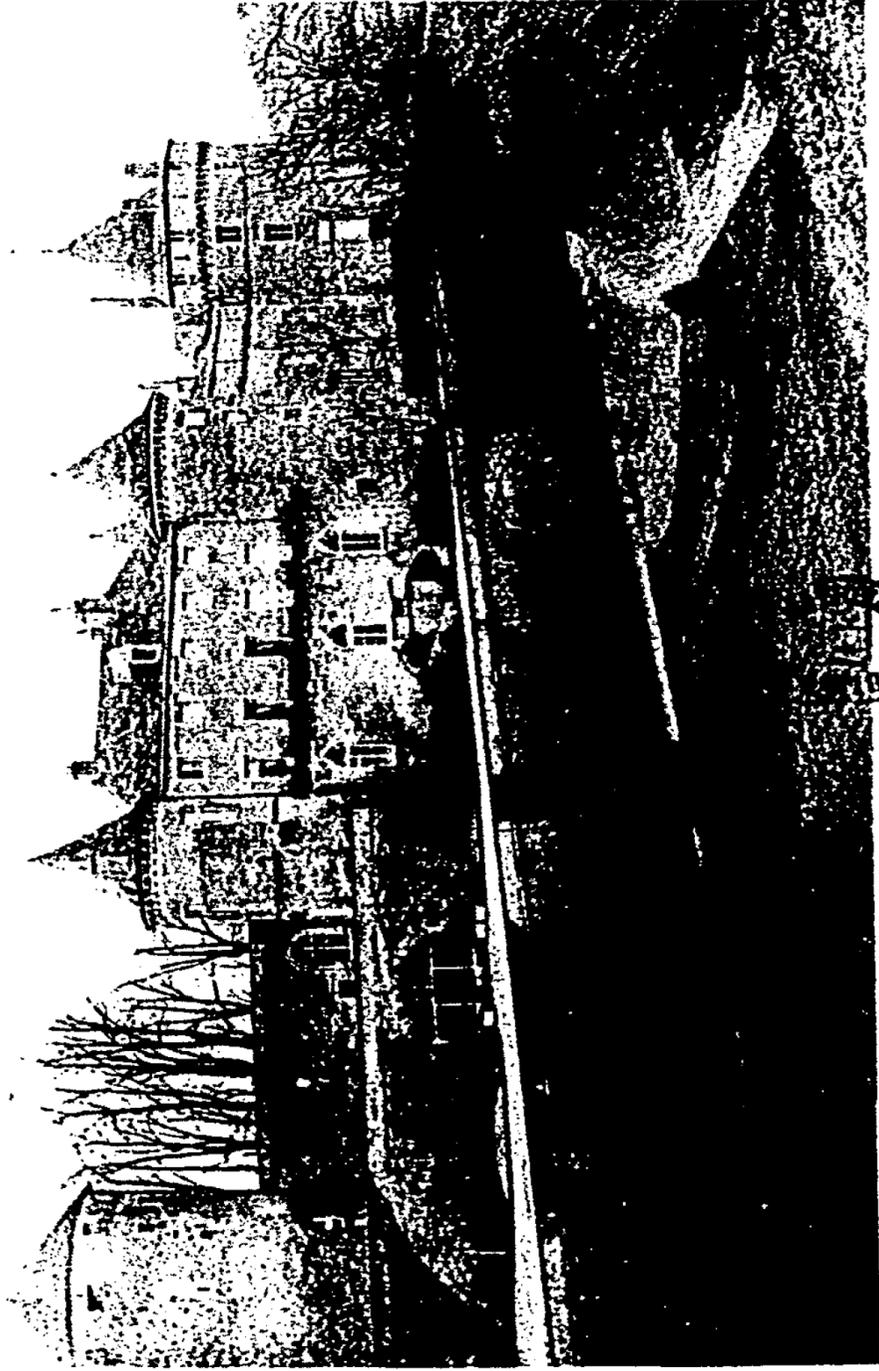
C'est dans cette commune que se trouve la terre de *Vauban*, que posséda la famille *Leprestre*, et c'est à cette terre que l'illustre maréchal emprunta le nom sous lequel il est connu dans l'histoire. On peut donc dire que ce grand homme appartient un peu à notre canton.

En 1897, un comité se forma à Bazoches, dans

le but de lui élever un monument. On ne peut qu'applaudir à cette idée généreuse et que regretter pour l'honneur de notre canton, qu'elle n'ait pas été émise plus tôt. Vauban est la plus grande et la plus pure de nos gloires nationales, et nombreuses sont les villes qui se sont honorées en le glorifiant, en donnant son nom à leurs rues ou à leurs places publiques. La ville d'Avallon fit mieux, elle lui éleva une statue ; et pourtant, cet honneur ne revenait à aucun pays autant qu'à la commune de Bazoches, dans laquelle se trouve le domaine patrimonial de Vauban, d'où il tira son nom. Ainsi que l'a rapporté M. le comte Le Pelletier d'Aunay, représentant la famille, dans le discours qu'il prononça le 26 octobre 1873, lors de l'inauguration, à Avallon, de la statue du maréchal, due au ciseau du sculpteur Bartholdi, « c'est au manoir de Vauban qu'il revint, à l'âge de 26 ans, avec son brevet d'ingénieur ordinaire du roi et le grade de capitaine dans le régiment de M. le maréchal de la Ferté, pour demander à son cousin-germain, Paul Le Prestre, seigneur de Vauban, de lui servir de père lors de son mariage avec Jeanne d'Osnay, fille du baron d'Epiry ; c'est encore à Vauban qu'il revint, en 1676 et en 1684, brigadier d'infanterie,

racheter de ses cousins le manoir de ses pères, et la seigneurie de Bazoches ; c'est à Bazoches, enfin, que fut conservé son cœur jusqu'au jour où, par ordre de l'empereur Napoléon I^{er}, le grand-père de M. d'Aunay le porta solennellement, le 26 mai 1808, sous le dôme des Invalides, pour être déposé dans le mausolée qui lui avait été érigé en face de celui de Turenne. » — M. le comte d'Aunay aurait pu ajouter que c'était à Bazoches, et non pas sur la tour d'Epiry, qu'aurait dû être placée la plaque de marbre que Napoléon I^{er} y fit mettre en 1809. Cette plaque porte l'inscription suivante :

ICI FUT LA DEMEURE DE VAUBAN
 IL Y MÉDITA LES TRAVAUX
 QUI L'ONT RENDU IMMORTEL
 LA FRANCE RECONNOISSANTE
 A DÉPOSÉ LE CŒUR DE CE GRAND HOMME
 NON LOIN DES RESTES DE TURENNE
 SOUS LE DÔME DES INVALIDES
 CETTE INSCRIPTION A ÉTÉ PLACÉE PAR ORDRE DE
 S. M. NAPOLEON I^{er}
 EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE,
 PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN
 H. J. G. CLARKE, COMTE D'HUNEBOURG, ÉTANT
 MINISTRE DE LA GUERRE, 1809.



Pl. 22 - Le Château de Chastellux

La terre d'Epiry avait été acquise de la famille de Bussy par la famille de Jeanne d'Osnay, épouse du maréchal, mais celui-ci n'avait pas l'habitude de s'y retirer. C'est au château de Bazoches, au pied de nos collines morvandelles, qu'il aimait à venir se délasser de ses travaux de guerre et qu'il médita *Ses oisivetés et sa Dîme Royale*.

Est-il nécessaire de dire ce que fut et ce que fit Vauban ! Tout le monde le sait. Sébastien Le Prestre, fils d'Albain Le Prestre et de dame Edmée Corminolt, naquit le 14 mai 1633 à Saint-Léger-de-Fourcheret (Yonne), dans une maison « *couverte en chaume et consistant en deux chambres assez mal éclairées,* » située à l'entrée du village, du côté de Quarré-les-Tombes. — A Saint-Léger, on vous racontera qu'un beau jour, des officiers du roi, passant par là, rencontrèrent un petit pâtre qui, tout en gardant ses moutons, s'amusait à construire des fortifications de sable qui les émerveillèrent : ils le prirent avec eux et l'emmenèrent...., et le petit pâtre devint Vauban. Ceci, c'est la légende. — La vérité est que, ayant perdu son père à l'âge de dix ans, il fut recueilli par le curé de Saint-Léger, qui lui apprit ce qu'il savait. A dix-sept ans, il partit, à pied, de son village, et s'en alla

trouver un de ses parents, le capitaine d'Arcenay, qui commandait une compagnie dans l'armée de Condé, révolté contre l'autorité royale. Fait prisonnier en 1653, il fut gagné par Mazarin qui se connaissait en hommes : A partir de ce moment, sa fortune fut rapide. Fontenelle a dit de lui « qu'il a été le seul homme de guerre pour qui la paix ait été aussi laborieuse que la guerre même. » Pendant la guerre, il assiégeait et prenait les places, pendant la paix, il les fortifiait ou réparait les fortifications des villes frontières ou conquises. Il travailla à 300 places, en construisit 33 nouvelles, dirigea 53 sièges, assista à 140 actions de vigueur. En 1688, il fut nommé lieutenant-général, donna l'idée à Louis XIV de créer l'ordre de Saint-Louis dont il fut le premier grand'croix (1693), fut élu membre honoraire de l'Académie des Sciences en 1699, fut nommé maréchal en 1703, et reçut le cordon bleu en 1705.

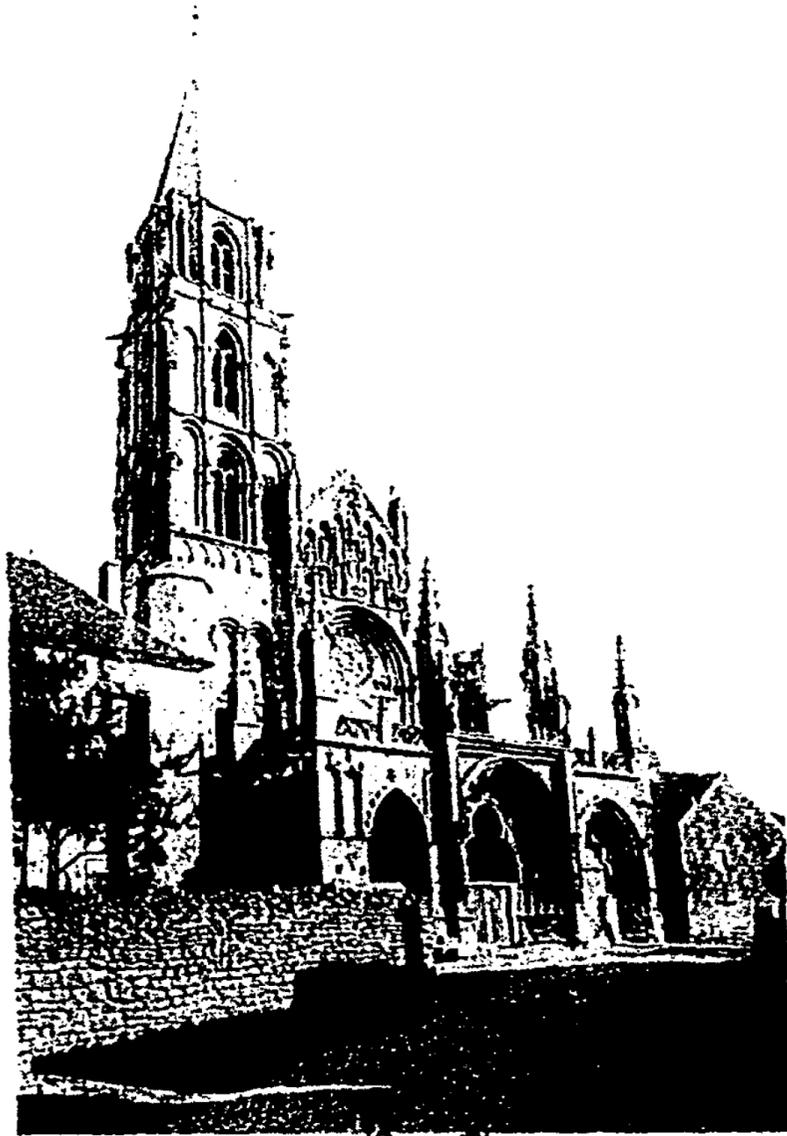
C'est lui qui inventa l'usage des feux croisés, le tir à ricochet, les fortifications rasantes, la baïonnette à douille et le fusil mousquet. Le grand dauphin, « pour lui marquer l'estime particulière « qu'il faisait de son grand mérite et la satisfaction « qu'il avait des services rendus par lui au roi, »

donna au maréchal Vauban, le 18 novembre 1688, quatre pièces de canon provenant de Philipsbourg. Ces pièces, qui avaient été transportées au château de Bazoches, disparurent pendant la Révolution.

Si Vauban fut grand en temps de guerre, il fut encore plus grand en temps de paix. Saint-Simon inventa pour lui le beau mot de *patriote*. Ce fut, dit cet historien, « le plus honnête homme et le plus vertueux de son siècle, le plus simple, le plus vrai et le plus modeste. » Seul, il eut le courage de protester hautement contre la révocation de l'Edit de Nantes. Après la paix de Ryswick (20 septembre 1697), Vauban, qui avait tant combattu, tant travaillé pour la grandeur de la France, pour la patrie qu'il avait rêvée si belle, consacra son temps à l'étude de questions intéressant le peuple, les humbles, les malheureux. Il a écrit douze gros volumes d'idées philanthropiques qu'il intitula modestement : *Mes oisivetés*, et prépara son fameux projet de *Dîme royale*. Cette magnifique intelligence, dans son amour du bien, avait devancé de deux siècles les idées de son temps ; car, il faut bien le reconnaître, son projet de *Dîme royale* n'était rien autre chose que l'*Impôt sur le revenu*, dans l'application duquel sont venus échouer jus-

qu'à ce jour tous les efforts de nos hommes d'Etat modernes. « Je me suis obligé d'honneur et de conscience, disait-il dès le début de son livre, de représenter à Sa Majesté qu'il m'a paru que de tout temps on n'avait pas eu assez d'égard en France pour le menu peuple, et qu'on en avait fait trop peu de cas ; aussi, c'est la partie la plus ruinée et la plus misérable du royaume ; c'est elle, cependant, qui est la plus considérable par son nombre et par les services réels et effectifs qu'elle lui rend, car c'est elle qui porte toutes les charges, qui a toujours le plus souffert et qui souffre encore le plus. » — Et pour remédier à cet état de choses, il proposait de remplacer les impôts existants par l'établissement d'une dîme royale. « Par ce moyen, disait-il, un chacun contribuera selon son revenu aux besoins de l'Etat, par une proportion dont personne n'aura lieu de se plaindre, parce qu'elle sera tellement répandue et distribuée que, quoiqu'elle soit également portée par tous les particuliers, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, aucun n'en sera surchargé, parce que personne n'en portera qu'à proportion de son revenu. »

Quand ce livre, imprimé en province, parut au



Cliché Desvignes.



Pl. 23 — L'Eglise de Saint-Père

commencement de l'année 1707, ce fut, dit Saint-Simon, *un rugissement* dans les classes privilégiées. Louis XIV oublia en un instant un demi-siècle de bons et loyaux services, traita l'auteur « d'insensé pour l'amour du bien public », le disgracia, et par arrêts des 14 février et 19 mars 1707, condamna au pilori ce livre qui aurait dû être au contraire un des beaux fleurons de sa couronne de gloire. Vauban, déjà malade, âgé de 74 ans, voyant s'évanouir ses espérances, si chèrement caressées, d'améliorer le sort du peuple, se sentit blessé au cœur par cette profonde injustice. Le 30 mars de la même année, il mourut à Paris « consumé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir. » Sa dépouille mortelle fut transportée en son château de Bazoches.

Quand, à deux siècles d'intervalle, l'historien impartial, déchirant le voile du passé, dépouillant des préjugés de l'époque les hommes et les faits, montre, d'une part, Vauban au comble des honneurs, risquant tout, rang, richesses, faveur royale, pour défendre les intérêts des pauvres et des humbles contre les privilèges des riches et des puissants, — et, d'autre part, met à nu l'ingratitude de Louis XIV, — nous le déclarons sincère-

ment : c'est le grand roi, « le roi Soleil », qui nous semble petit, et c'est le petit morvandeau de Saint-Léger, c'est l'exilé de Bazoches qui nous apparaît sublime et grand !

Tel fut l'homme à qui un monument va être élevé à Bazoches. Nul ne mérite mieux d'être glorifié ; et comme, ainsi que l'a dit récemment un de nos écrivains les plus populaires, « il n'est pas un pays au monde où tout ce qui touche à la patrie soit l'objet d'un culte aussi profond que dans notre France », nous espérons bien que toutes les assemblées départementales et communales de la Nièvre considèreront comme un devoir de participer à la souscription, et que tous les citoyens de notre canton, même les moins fortunés, auront à cœur d'envoyer leur obole afin de contribuer, dans la mesure de leurs ressources, à l'érection de ce monument destiné à rappeler à la population qui l'oublie, au passant qui l'ignore, que c'est à Bazoches que Vauban avait établi sa demeure de prédilection, et que c'est là *qu'il médita les travaux qui l'ont rendu immortel !*

BRASSY; CHALAUX; DUN-LES-PLACES

l'Église de Dun-les-Places

Brassy, autrefois *Bracy*, était déjà constitué en paroisse en 1052. Ce pays ressortissait de l'élection et du grenier à sel de Château-Chinon. Au XI^e siècle, Henri de Clamecy y fonda un prieuré de bénédictins et en fit don au monastère de la Charité-sur-Loire.

Charles le Téméraire ayant voulu, en 1466, imposer les habitants de Brassy et de Dun, ceux-ci se révoltèrent, refusèrent de payer l'impôt et maltraitèrent les gens chargés de le recouvrer. Il fallut envoyer des hommes d'armes pour les soumettre.

Plus tard, Brassy fut érigé en baronnie, relevant du comté de Château-Chinon. En 1790, il devint le chef-lieu d'une justice de paix ou canton,

comprenant Brassy, Chalaux, Dun-les-Places, Marigny-l'Eglise, Gâcogne et Mhère. Ce canton fut supprimé en 1800, et les communes qui le composaient furent rattachées les unes au canton de Lormes, les autres au canton de Corbigny.

.

Chalaux. — *Kalomons*, se trouve dans un vallon très pittoresque arrosé par la rivière portant le même nom, qui prend sa source près de Planchez et se jette dans la Cure, à quatre kilomètres plus bas, au-dessous de Marigny-l'Eglise. Ce petit pays est très ancien. Quelques écrivains prétendent que c'est sur le territoire de Chalaux, et non pas, comme les historiens l'ont généralement admis, dans les plaines de Châlons, que Mérovée, à la tête des Francs, aurait arrêté et vaincu Attila, en 451. — A la suite de cette bataille, quelques barbares se seraient même fixés dans la contrée, — au lieu dit « *les Goths* », — et auraient donné leur nom au lieu sauvage qu'ils avaient choisi pour retraite.

Baudiau, dans son histoire du Morvand, écrit *Gaux* au lieu de *Goths*, et prétend que cet endroit aurait servi de repaire à une bande de ces fainéants



Pl. 24. — Les Ponts de Pierre-Penthuis



qui, jadis, vagabondaient à travers le pays et qu'on appelait *Galls* ou *Gaux*.

L'abbé Lebœuf assure que c'est auprès de Chalaux, sur la hauteur des *Plats*, qui dépend aujourd'hui de la commune de Marigny-l'Église, que se livra, sous le règne de Charles le Chauve, en 843, la bataille où les Normands furent complètement défaits.

Chalaux dépendait de l'élection et du grenier à sel de Vézelay. Ce fut autrefois le siège d'une ancienne terre en toute justice, mouvante du duché de Nevers, à cause de la châtellenie de Monceaux-le-Comte. Ce fief, qui appartenait à la famille de Chastellux, fut cédé au seigneur de Vézigneux en 1510, époque à laquelle le château fort, situé à l'est du village, près de la rivière, cessa d'être habité et tomba en ruines. Tous les habitants étaient serfs, sujets au guet et garde envers leurs seigneurs, taillables à volonté une fois par an, le jour de Saint Luc. « Ils devaient, « en outre, cinq deniers par feu, deux poulets « prêts à chaponner le jour de Sainte Madeleine, « pour le droit de pacage dans les bois de la « Pommerée, une poule de coutume, le jour de « *carême prenant*, et deux boisseaux d'avoine... »

Défense était faite de pêcher dans la rivière ou dans le ruisseau des Goths, sous peine de cinquante livres d'amende.

On voit encore aujourd'hui, dans le village de Chaux, une vieille tour, vestige d'une ancienne maison seigneuriale, connue autrefois sous le nom de la *Grande Maison*. Ce manoir faisait partie d'un arrière fief qui, en 1561, appartenait au frère de Théodore de Bèze, et qui passa ensuite entre les mains de la famille Pons, une des plus anciennes du pays. A la fin du siècle dernier, il devint, par suite d'alliance, la propriété de Borne-Desfourneaux, général français, né à Vézelay, qui, envoyé à Saint-Domingue, y battit les Espagnols, et, sous les ordres de Leclerc, força, en 1802, Toussaint-Louverture à se rendre.

.

Dun-les-Places. — *Dunum.* -- Le village de Dun remonte à une haute antiquité : Il se trouve construit, entre la rivière de la Cure et le ruisseau de Saint-Marc, dans l'enceinte d'un camp retranché, dont on peut découvrir encore quelques vestiges. Son territoire était autrefois divisé en deux parties par la Cure qui coule entre deux rives bordées de rochers escarpés, à l'aspect sauvage. Celle de

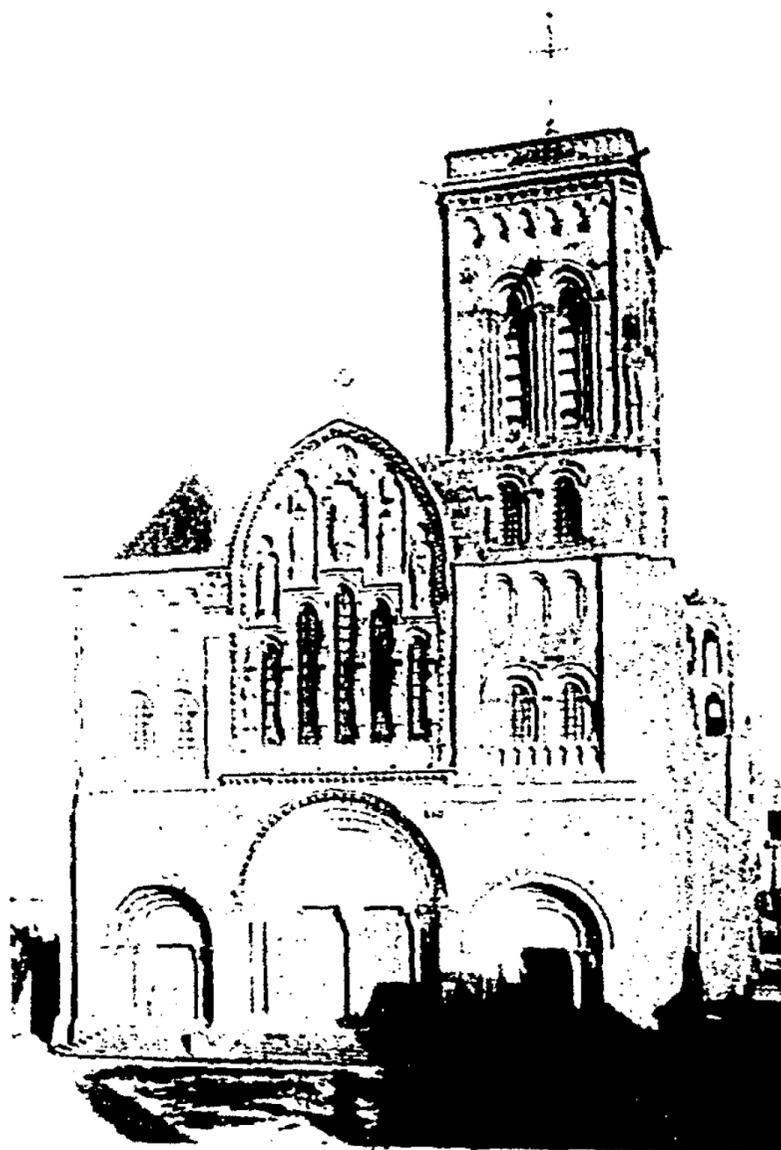
la rive droite dépendait de la Bourgogne, de l'élection et du grenier à sel d'Avallon, et le vin n'y payait pas d'impôt ; celle de la rive gauche dépendait du Nivernais, de l'élection et du grenier à sel de Château-Chinon, et le vin y était imposé. Aussi, les habitants de ce côté, appelés les *Iverniches* ou *Niverniches*, (corruption du mot Nivernistes), qui, paraît-il, aimaient à fêter la dive bouteille, descendaient-ils souvent à la rivière, non pour y boire, oh ! non ! — mais pour la traverser, afin d'aller *trinquer* à bon marché, de l'autre côté.

Quand l'Eglise actuelle fut construite au hameau des Places, de nombreuses maisons ne tardèrent pas à s'élever autour de l'édifice, et le siège de la Commune fut enlevé au Vieux Dun. Cette église fut construite de 1844 à 1850 par l'architecte Lenormand, et payée entièrement des deniers de M. Marie-Augustin-Xavier Feuillet, ancien officier de marine, alors maire de la commune. L'abbé Baudiau qui était alors curé de Dun-les-Places, loue naturellement, comme il convient, dans son ouvrage sur le Morvand, la générosité et la piété du fondateur. — « La piété, on doit le croire, a eu part à cette fondation, mais rapporte M. Charles Flandin, dans son intéressante étude sur

« la *Cure et ses bords*, à Dun-les-Places, on raconte
 « une histoire qui a bien son cachet de vérité. L'of-
 « ficier de marine, fort riche, mais déjà d'un certain
 « âge, s'était marié à une très jeune fille pauvre
 « et belle. Les deux époux, par contrat, s'étaient
 « assuré réciproquement leur fortune pour le cas
 « de survie. Quel fut le bonheur de cette union ?
 « Il fut, au moins, de courte durée. La jeune fem-
 « me se laissa enlever par un étranger. Où alla-t-
 « elle ?... Elle se fit oublier. M. Feuillet resta à
 « Dun-les-Places, où il devint maire de la com-
 « mune. C'est dans l'exercice de cette fonction,
 « en l'année 1844, à l'âge de 70 ans, qu'il se sou-
 « vint de son contrat de mariage, et résolut de
 « consacrer sa fortune à une œuvre pie, pour
 « qu'elle ne tombât pas aux mains de celle qui
 « avait déserté sa maison. »

— Le style adopté pour cette église fut le roman
 du XI^e siècle, comme le comprenait l'école de
 Citeaux. Elle présente la forme d'une croix latine.
 Dans une des chapelles se trouve le tombeau du
 fondateur. Aux angles de la place qui entoure la
 basilique, quatre obélisques portent, chacun sur
 une de leurs faces, un de ses prénoms.

Tout en granit, de la base au sommet de la flèche-



Cliché Desvignes.

Pl. 23 — L'Église de Vézelay

che, cette église est réellement belle, et les six colonnes monolithes du chœur méritent d'être remarquées. La longueur de l'édifice, compris le narthex et l'abside centrale, est de 53 m. 55, sa largeur au transept est de 26 m. 60, et dans la nef de 18 m. 30, la hauteur de la voûte sous-clef est de 12 m. 50.

Le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est que le clocher manque d'élévation. A le voir ainsi écourté on ne peut s'empêcher de penser que peut-être le donateur avait fini par trouver que les fonds baissaient trop vite au furet à mesure que l'édifice s'élevait, et qu'il avait eu hâte de le faire achever. — La première pierre fut posée le 1^{er} septembre 1844 et neuf médailles furent scellées par M. Dupin aîné, député de l'arrondissement de Clamecy, dans les deux principaux blocs de granit des angles du pignon de l'ouest. Ces médailles représentaient : 1^o la famille royale, 2^o le serment du 9 août 1830, 3^o le mariage du duc d'Orléans, 4^o le baptême du comte de Paris, 5^o la princesse Marie, 6^o le duc d'Orléans, 7^o l'arc de triomphe de l'Etoile, 8^o l'Obélisque de Luxor, 9^o une médaille de M. Dupin aîné (cette dernière ajoutée sur la demande de M. Feuillet).

— Sur le territoire de Dun, existait autrefois la seigneurie du Montal, dont la grosse tour se voyait encore au commencement de ce siècle. Cette seigneurie fut honorée du titre de comté par Louis XIV, qui voulut ainsi récompenser les services de Charles de Montsaulnin, seigneur des Aubues (voir page 33).

— Deux autres fiefs se trouvaient, l'un, au Parc, mouvant des ducs de Nevers, avec droit de haute et basse justice, de chasse pour toutes sortes de gros et menu gibier, et de pêche dans la Cure, — l'autre à Vermot, mouvant du comté de Château-Chinon.

Le joli petit manoir de Vermot, avec ses deux tourelles carrées, existe encore : adossé à la montagne, il semble un nid dans la verdure.

EMPURY; MARIGNY-L'ÉGLISE

POUQUES

LA CHARTREUSE DU VAL SAINT-GEORGES

Empury, Emporium. — La plupart des historiens s'accordent à croire que le nom d'Empury vient d'*emporium*, qui veut dire rendez-vous de commerce, marché, et déduisent de là que dans les temps anciens, Empury était peut-être cette ville commerçante qui, d'après de vieux auteurs, fut fondée par les marseillais dans la Gaule celtique « *Emporium urbs celsius a massilibus condita* ». La carte des voies romaines du Morvand, dressée sous la direction de M. l'ingénieur Kraëmer, fournit un semblant de vérité à cette opinion, car on remarque que la voie, qui partait de Éor-

mes et se dirigeait sur Chora, passait par Empury.

Empury dépendait autrefois de l'élection et du grenier à sel de Vézelay. Le fief d'Empury, avec justice et seigneurie, était mouvant du duché de Nevers. Au xv^e siècle, il fut uni à la baronnie de Vézigneux. Au bois de *la Roche*, on peut voir encore quelques ruines de l'ancien château seigneurial.

Breugny, hameau de cette commune, posséda autrefois une maison-forte autour de laquelle les habitants devaient faire guet et garde. Elle s'élevait au lieudit *la Cour Pierrot*, et fut ruinée en 1268. Le fief de Breugny, comme celui d'Empury, passa entre les mains de la maison de Vézigneux.

.....
Marigny-l'Eglise ; en 1893 : *Marigny-la-Montagne*, *Marigny-le-Libre*. — Marigny remonte au viii^e siècle. D'après un ancien manuscrit, son nom dériverait de celui de *Macrin*, riche citoyen romain qui posséda une villa à Marigny-la-Ville. Il a été trouvé en effet des médailles, des urnes, des tuiles à rebords, dénotant qu'une habitation romaine avait existé en cet endroit.



Pl. 26 - La Porte-Neuve, à Vézelay

Marigny dépendait de l'élection et du grenier à sel de Vézelay. C'était jadis une terre de franc-alleu et toute justice, appartenant aux seigneurs de Chastellux qui consentirent, en 1331, à la tenir en fief-lige du comte de Nevers, moyennant une somme de huit cents livres et à la condition que *les villes et terres de Marigny-l'Église, Bazoches et leurs dépendances seraient érigées en châtellenies.*

Au sud-ouest du village, sur la hauteur des *Plats*, célèbre par la défaite des Normands, en 843, s'élevait, au xiv^e siècle une maison-forte : il n'en reste aucune trace aujourd'hui.

Au confluent de la Cure et du Chalaux, il existait un autre château dont on voit encore quelques vestiges. Ce château, connu sous le nom de *Roche-Berthaud*, était entouré de grands fossés que l'on pouvait inonder à volonté au moyen d'un barrage établi dans la rivière.

De la hauteur des Chamiaux, emplacement de l'ancien signal télégraphique, on jouit d'une des vues les plus belles et les plus étendues sur le Nivernais et l'Avallonnais.

.

Pouques. — Pouques, qui remonte au ix^e siècle, dépendait de l'élection et du grenier à sel de Véze-

lay. Située moitié sur le terrain calcaire, moitié sur le terrain granitique, cette commune est la plus fertile du canton.

Tout au fond de la vallée, à un kilomètre au sud, on aperçoit les restes de l'ancienne chartreuse de *Sainte-Marie du Val-Saint-Georges*. — Elle fut fondée par Hugues III, baron de Lormes, seigneur de Château-Chinon, et par Elvis, dame d'Epoisse, sa femme, en 1235. Cette création fut approuvée la même année par Guy de Vergy, évêque d'Autun; et la charte de fondation contient en même temps la confirmation de Guy II, comte de Nevers et de dame Mahaut de Courtenay, sa femme.

La Chartreuse du Val Saint-Georges fut dotée de revenus immenses et devint une des maisons professes de l'ordre en France. L'examen du terrier établit que sur les seuls finages « de la Vallée, « du Triot, du Moulinot, de Gemigny, du Fresne, de « Marnay, de Valentanges, de Vellerot, de Bailly, de « Magny, de l'Haut, de Montigny, des Aubues, « de Luxery, d'Anthien, de Chamoux, du Cou- « dray ou l'huis Baudequin, de l'huis Nugue ou « l'huis Maréchal, de la rue Charbon ou l'huis « Tardy, de l'huis Berthier, de Pouques, les moi-

« nes possédaient en bâtiments, terres, prés, bois,
« chenevières, *trois mille six cent soixante-treize*
« articles ! »

Dans la charte même de fondation, le fondateur avait pris soin de protéger, dans la mesure du possible, les droits de propriété des moines et aussi... leurs vœux. On y lit des défenses comme celle-ci :
« Qu'aucune femme, si ce n'est au jour de
« la dédicace de l'église, n'approche des portes
« et enclos, des maisons et des granges des
« frères. Si quelqu'une, par nécessité, passe auprès
« de ces édifices, qu'elle ne s'y arrête pas, non
« plus que dans les bois qui les avoisinent ; mais
« qu'elle suive son chemin et passe rapidement,
« si elle ne veut encourir la confusion et la
« honte. »

— Pour que le fondateur se soit cru obligé de les défendre ainsi contre eux-mêmes, il faut croire que les chartreux de ce temps-là étaient diablement terribles !

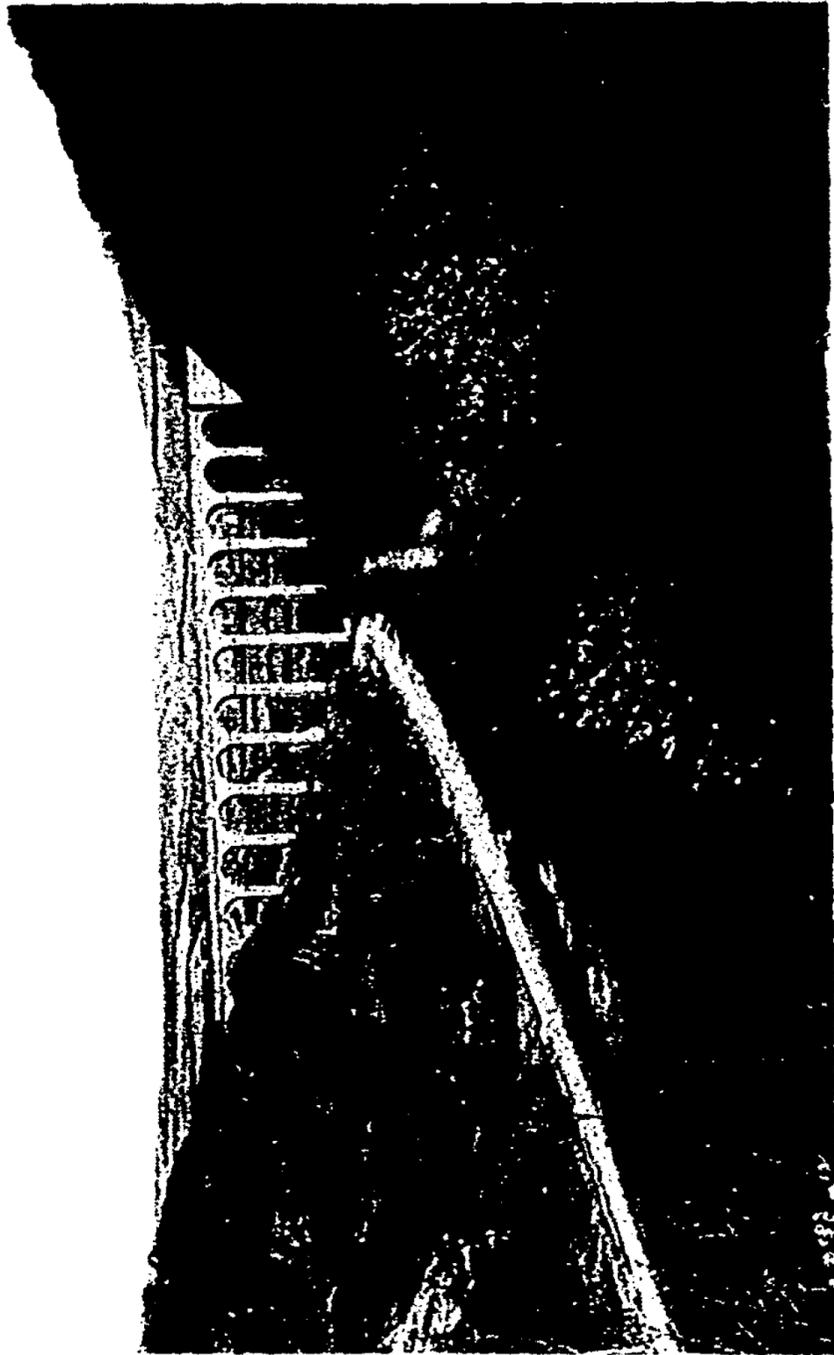
« Que personne ne se permette de chasser, de
« quelque manière que ce soit, dans les forêts ou
« autres propriétés dépendant de cette maison. S'il
« arrivait que, par hasard, on y prit quelque gibier,
« on le portera de suite à l'établissement qui nour-

« rira les lépreux avec les chairs de l'animal et
« gardera la peau. Si quelqu'un osait contrevenir
« sciemment à une seule de ces défenses, qu'il
« soit châtié si sévèrement par le seigneur de la
« terre et ses gens, que personne, à l'avenir, n'ait
« l'audace de se rendre coupable du même crime
« ou délit ! »

— Hugues III, seigneur de Lormes, comme on voit, ne plaisantait pas !

A la Révolution, tous les biens de cette chartreuse furent vendus au profit du gouvernement, ainsi que les bois immenses qui en dépendaient et qui d'abord avaient été réservés.

Montigny, un des hameaux de Pouques formait une terre en toute justice, dépendant pour trois quarts de la seigneurie de Lormes-Châlons, et pour un quart (connu sous le nom de la Mothe de Montener) de la seigneurie de Lormes Château-Chinon. Cette dernière partie possédait une maison-forte disparue depuis longtemps.



Pl. 27. - Le Pont de Montreuil



SAINT-ANDRÉ-EN-MORVAND

SAINT-MARTIN-DU-PUY

Le Poète Madelénat

Saint-André-en-Morvand. — Saint-André qui, en 1893, s'appela pendant quelque temps *Pelletier-le-Rocher*, est bâti sur une éminence, dans un site des plus pittoresques, au confluent de la Cure et du ruisseau de Chaloire ou Saloué. Son origine remonte au x^e siècle. Son territoire est divisé en deux parties par la rivière de Cure. Tous les hameaux situés sur la rive droite appartenaient autrefois à la Bourgogne et relevaient du parlement de Dijon, de l'élection et du grenier à sel d'Avallon, ceux situés sur la rive gauche dépendaient du Nivernois et ressortissaient du bailliage royal et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moutier, de l'élection et du grenier à sel de Vézelay. — Les

habitants étaient retrayants de la forteresse de Chastellux et tenus au guet et garde. — Les gens de Serée, en 1617, s'exonérèrent de ce droit moyennant une redevance mensuelle de *huit sous* par homme, mais ils restèrent obligés de contribuer aux frais d'entretien des fortifications du château.

Saint-André et ses hameaux, Urbigny, Athée, Villurbin, Serée, formaient plusieurs fiefs mouvants partie du Comté de Chastellux, partie de la baronnie de Vézigneux. — Villurbin et Serée eurent jadis leurs manoirs aujourd'hui disparus.

Non loin de Serée on a trouvé des ruines romaines que le comte de Chastellux fit explorer en 1838; ces fouilles firent découvrir vingt squelettes, des vases, des médailles, une salle de bains décorée de peintures à fresque, et une belle mosaïque qui fut transportée dans une des salles du château de Chastellux.

Dans la chapelle de droite de l'église existe, sculptée dans un seul bloc de pierre, une nativité, en quatre scènes, qui remonte, paraît-il, au douzième siècle, et qui, par la naïveté même de son exécution, mérite d'être remarquée.

.

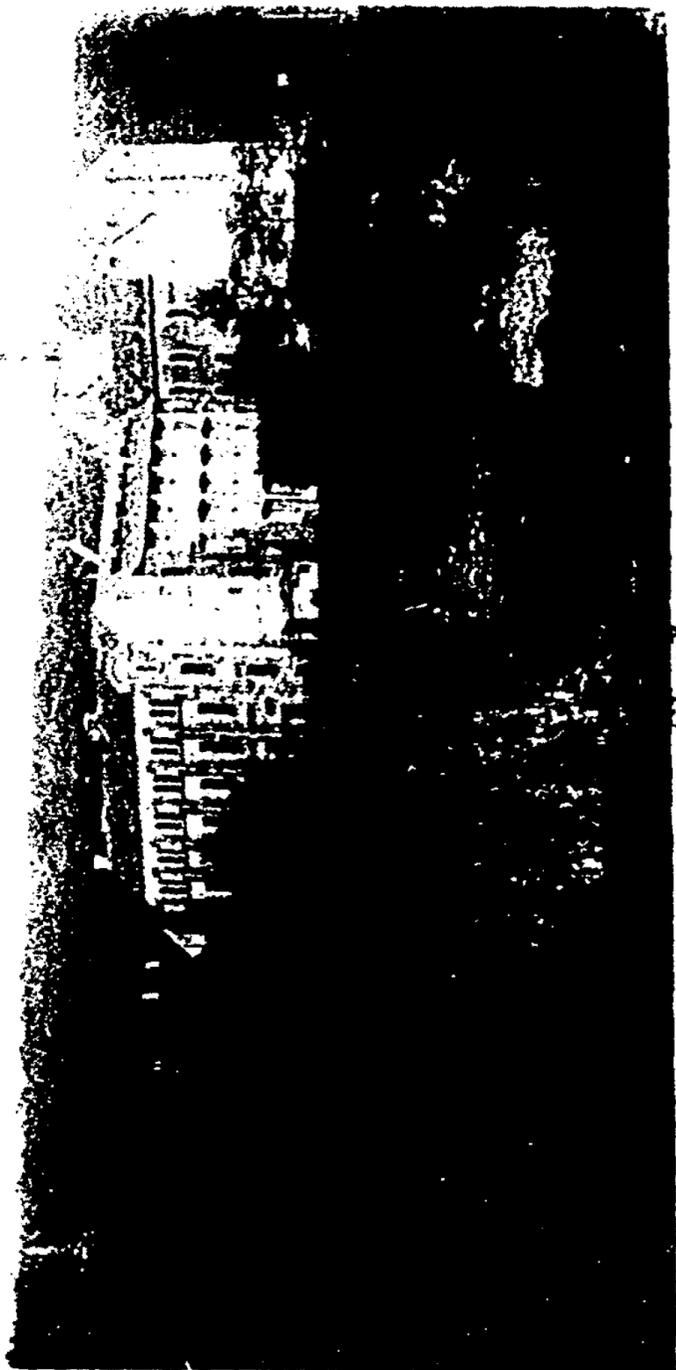
Saint-Martin-du-Puy. — Saint-Martin-du-Puy est situé sur une élévation, d'où son nom, de *podium*, qui, en basse latinité, signifie hauteur. Ce village remonte au IX^e siècle. Il ressortissait du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, de l'élection et du grenier à sel de Vézelay. La paroisse, comme toutes celles du canton, dépendait du diocèse d'Autun. Ce fut le siège d'une baronnie dont le château a disparu depuis longtemps. Sous la féodalité, Saint-Martin posséda un bailliage et une gruerie ayant dans leur ressort une partie de Chaux, Empury, Brassy, Saint-André et Marigny-l'Eglise.

Cette commune est la plus riche du canton par ses bois. Dès 1461, Jean V de Châlons, baron de Lormes, abandonna aux habitants les droits d'usage et de pacage dans ses forêts, qui se composaient de 1404 hectares, moyennant *vingt six écus d'or sol, au coin du roi*, et une rente perpétuelle *d'un denier parisis par feu payables, chacun an, le jour de la Nativité*. Par la suite, des difficultés s'élevèrent au sujet de l'exercice de ces droits, des procès s'engagèrent, et ce ne fut qu'en 1763 qu'un partage intervint, qui fixa les droits forestiers des seigneurs du pays et des usagers.

Saint-Martin-du-Puy avait été exempté de la *forclusion*, par arrêt du parlement du 15 mai 1574.

Ses habitants, à part quelques cas d'affranchissements particuliers, étaient *serfs et de serve condition, mainmortables, taillables à volonté une fois par an, au jour de Saint-Barthélemy... redevables d'une poule de coutume par feu au jour de Saint-Rémi*. La féodalité pesa de tout son poids sur eux jusqu'en 1789, alors que depuis longtemps déjà leurs voisins des pays d'alentour avaient été presque tous affranchis. Aussi se montrèrent-ils ardents patriotes et apprécièrent-ils d'autant mieux la liberté, quand la Révolution éclata. Saint-Martin-du-Puy prit alors le nom de *Puy l'affranchi*.

Au nord de Saint-Martin, s'élève l'antique château de Vézigneux, reconstruit au XVII^e siècle sur l'emplacement de l'ancienne maison-forte. La terre de Saint-Martin étant entrée en 1549 dans la baronnie de Vézigneux, tous les habitants furent tenus au guet et garde autour du château. Vézigneux, d'après Baudiau, était une seconde baronnie mouvante, en fief, du comté de Chastellux, et, en arrière-fief, du duché de Nivernais. Le seigneur exerçait à Saint-Martin, haute, moyenne et basse justice, jugeant jusqu'à *punition corporelle* : il avait



Cliché Desvignes.

Pl. 28 - Le Monastère de la Pierre-qui-Vire



le droit de nommer juge gruyer, procureur, greffier. — C'est, dit-on, au château de Vézigneux que Vauban fut présenté au grand Condé.

Au nord-est de Saint-Martin, on voit encore les ruines de l'ancien prieuré de Saint-Jean de la Vernhée, fondé au XII^e siècle, par le seigneur de Chastellux qui en fit hommage à l'abbaye de filles de Crisenon.

Saint-Martin est la patrie du poète *Gabriel Madelénat*, qui y naquit en 1587, de Henry et de Toussaine Leclerc. Après avoir étudié à Nevers et à Bourges, il vint à Paris en 1610, y fut reçu avocat au parlement et obtint la protection du cardinal Duperron et du cardinal de Richelieu. Celui-ci l'honora de la charge de son interprète pour la langue latine, et lui procura une pension de quinze cents francs sur l'Etat et de sept cents francs sur sa propre cassette. Madelénat fit d'abord quelques pièces en vers français, dont une sur la prise de La Rochelle en 1628, mais il réussit surtout dans la poésie latine. Il faut croire que ses poésies furent très appréciées à cette époque, car, lorsque Nicolas de Bourbon eut l'occasion de les lire, il s'écria enthousiasmé : « *Ubi tam diù latuisti !* »

Il mourut à Auxerre le 20 novembre 1661, à l'âge de 74 ans, chez son neveu, Jean Madelénat, lieutenant au présidial, qui, rapporte Née de la Rochelle, le fit enterrer honorablement dans l'église Notre-Dame *là d'Hors* et lui consacra une épitaphe qui contient son éloge. -- Madelénat cultiva aussi la peinture, la sculpture et la musique. Ses poésies intitulées : « *Gabrielis Madeleneti carminum libellus* » furent plusieurs fois imprimées à Paris en 1662, en 1725 et en 1755.

Le domaine de Couan, situé sur la commune de Chalaux, lui appartient.

LES PUPILLES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

et les Nourrices Morvandelles

Dans le canton de Lormes, il n'y a ni fabriques, ni usines, ni manufactures. En dehors des revenus de la culture et de l'élevage du jeune bétail, il n'existe d'autres ressources que celles produites par le commerce des bois qui fera l'objet du chapitre suivant, et celles provenant d'une industrie particulière que l'on pourrait appeler l'*industrie nourricière*. Cette industrie s'exerce de trois façons : la première consiste à élever jusqu'à l'âge de treize ans, les pupilles — au nombre de 800 environ, — que l'Assistance publique de la Seine envoie dans le canton ; la seconde consiste à donner les soins nécessaires au premier âge à des enfants de parti-

culiers que des nourrices sèches vont chercher à Paris et ramènent dans leur pays, où elles les élèvent au biberon; la troisième consiste pour les jeunes mères à se placer dans les familles riches, comme *nourrices sur lieu*.

Les enfants assistés, les *petits Paris*, sont très recherchés par nos cultivateurs campagnards, car la pension du nourrisson est assez rémunératrice : cette pension est mensuellement de 25 fr., de un jour à un an, de 20 fr., de un à deux ans, de 15 fr., de deux à trois ans, de 13 fr., de trois ans à treize ans inclusivement. A ces sommes viennent encore s'ajouter diverses petites indemnités pour les vêtements, les souliers....

Après treize ans, les rôles changent : les pupilles sont placés comme domestiques, par les soins des employés de l'assistance et reçoivent des gages plus ou moins élevés, suivant leur force, leur intelligence et leur aptitude au travail. S'ils restent dans la famille qui les a élevés, ce qui arrive très souvent, ce sont alors les parents nourriciers qui les paient à leur tour, et les sommes reçues, placées en livrets de caisse d'épargne, constituent un petit pécule qui leur est remis à l'époque de leur majorité.

Ces enfants sont généralement très bien soignés : les parents nourriciers montrent à leur égard autant d'attachement qu'envers leurs propres enfants, et cet attachement devient réciproque. M. Gégout conte à ce propos, dans son livre des *Parias*, deux anecdotes qui méritent d'être citées : « J'ai assisté, dit-il, à la reconnaissance d'un gars « d'une vingtaine d'années par sa mère, une belle « et honneste dame, à la façon de Brantôme. Le « pupille de l'Assistance fit la sourde oreille à la « voix du sang. Emmené à Paris, il trouva un « fort bel hôtel, laquais et équipage, mais huit « jours ne s'étaient pas écoulés qu'il trompait la « surveillance de son précepteur et s'en venait « à pied à la maison de sa tendre nourrice qu'il « pleurait à pleins yeux. Trois fois on vint l'en « arracher, trois fois il y revint. La belle et hon- « neste dame perdit patience, dota l'enfant et le « laissa à ses pastorales préférences.

« Dans une circonstance analogue, un autre « garçon pria sa véritable maman, qu'il voyait « pour la première fois, de le laisser tranquille. Il « aimait la fille d'un fermier voisin et n'entendait « pas que l'on dérangeât ses amours champêtres. « La mère, aussi confuse que titrée, n'insista pas.

« Elle se contenta d'assurer l'avenir du jeune couple, et, pour avoir tant tardé, repartit le cœur vide ».

La jeune mère qui s'en va à Paris ou dans d'autres grandes villes, comme *nourrice sur lieu* confie son propre enfant aux soins d'une autre nourrice qui, elle, reste au pays et l'élève en même temps que le sien. D'après les prescriptions de la loi du 23 décembre 1874, sur la protection de l'enfance, ne sont autorisées à laisser ainsi leur progéniture dans des mains étrangères, pour aller se placer, que les jeunes mères dont les enfants ont au moins sept mois ou sont confiés à une autre nourrice, qui, jusqu'à cet âge, se charge de les élever au sein. Malheureusement, ces prescriptions ne sont point toujours observées. Certains maires accordent facilement aux nourrices des certificats attestant que leur enfant est élevé au sein, alors qu'ils savent très bien que cela n'est pas exact. On ne saurait signaler trop haut ni trop souvent ces coupables complaisances, qui occasionnent une mortalité trop fréquente dans la population infantine.

De tout temps, les nourrices morvanelles ont été recherchées par les familles riches à cause de

leur robuste santé. « C'est à Dun-les-Places, « rapporte M. Dupin aîné, dans son ouvrage sur « le Morvand, qu'on est venu chercher une « nourrice pour le roi de Rome, fils de l'empereur « Napoléon I^{er}, pour le duc de Wurtemberg, fils « de la princesse Marie, et pour le prince de Condé, « fils du duc d'Aumale ».

C'est également dans le Morvand, — à Empury, — qu'on est venu en chercher pour le fils de Napoléon III, et à Sonne, commune de Lormes, pour une des filles de M. Félix Faure.

Ces nourrices sont naturellement choyées et entourées de tous les soins désirables dans les familles qui les ont choisies ; elles reçoivent des *gages* importants qui, plus tard, leur permettent d'apporter un peu de bien-être et de confortable dans leurs demeures villageoises. Elles s'attachent, du reste, beaucoup à l'enfant étranger et finissent souvent par le chérir autant et même plus que leur propre enfant laissé au pays. M. Louis de Courmont, le poète du Morvand, a exprimé d'une façon touchante, dans une jolie « berceuse » les sentiments de la *nounou* morvandelle pour son nourrisson. Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en la reproduisant ici :

NOUNOU !

BERCEUSE

Bébé zouli, mon biau jésus !
Voichi mon sein plien de lolo :
Peurnez ! beuvez ! dansez dessus !
Faites dodo !

Faites risette ai lai nounou
Qu'ai Paris — chi loin de sé nou !
S'en vint vous sarvi, ai zenou,

Tout coume in petit saint vivant, !
Toujou bavant, toujou mouvant,
Mal content, mal propre souvent.

Quand vous riez, mon blian séri,
Mon cœur sante le mai fleuri !
Mais las ! quand i vous vois souffri,

Dlai coulique ou du mau de dents,
Ço moi, chu das sarbons ardents,
Moi que poine et plieure en dedans !

Car mon bounheur, car mon souci
O de vous aimer — par ainsi,
De vous voi ben hireux aussi !...



Pl. 29 — La Roche du Chien



Cependiment, vous grandirez,
Pu tard, in Monsieu vous ferez ;
I m'en irai — Vous m'oublierez !...

Quand vous serez grand parvenu,
Sonzez que vous êtes venu
Tout petit au monde... et tout nu !

Sonzez, quand vous serrez puissant,
Qu'i vous neurris, faible innocent !
Aitou mai vie, aitou mon sang,

Pendant que mon pôr petit gas
Boit du lait de bigue, là-bas ;
Et, ben souvent, o n'en ai pas !

Ne soyez ni malin, ni chtit :
Mais, toujou, montrez-vous zentit
Pour le pôr monde et le petit !

Car les houmes sont frères tous :
O doivent don s'aimer teurtous,
Non se miger coume das lous !!!

Bébé zouli, mon biau jésus !
Voichi mon sein plien de lolo ;
Peurnez ! beuvez ! joupez dessus !
Faites dodo !

LES BOIS ET LE FLOTTAGE

Jean Rouvet

Les produits forestiers constituent une des principales ressources du canton de Lormes qui, ainsi que nous l'avons dit, comprend plus de onze mille hectares de bois. — Ces bois divisés en coupes sont exploités habituellement à l'âge de vingt ans, et de nombreux marchands s'en disputaient naguères les produits.

La *moulée*, presque en totalité, était achetée pour le chauffage de Paris. Il y a une trentaine d'années la majeure partie de ces bois était expédiée par la voie du *flottage à bûches perdues*.

Les bois sortis, par chariots, des forêts voisines, et échelonnés le long des rivières et ruisseaux flottables, sur des emplacements *ad hoc*, appelés

ports, étaient jetés à l'eau qui, en quarante-huit heures, se chargeait de les transporter à Clamecy ou à Vermenton. Là, on les repêchait pour en former des *trains* qui étaient directement dirigés sur la capitale.

L'invention du flottage à bûches perdues date de loin, et les opinions sur son origine ont longtemps varié : Bogros prétend que c'est Jean Sallonnyer qui en fut le promoteur dans le Haut-Morvand en 1598, et qu'il reçut pour cela des lettres de reconnaissance de Henri IV. D'après M. F. Moreau, auteur de l'histoire du flottage en trains, c'est un Guillaume et non un Jean Sallonnyer de Moulins-Engilbert qui, en février 1551, obtint du roi Henri II des lettres patentes « à l'effet de « construire et édifier sur la rivière de Cure pour le « flottage de son bois, des gares, perthuis, relais, « écluses et arrêts. ». — D'autres prétendent que la première application du flottage sur la Cure appartient à un sieur Gilles Desfroissez, maître de forges du Nivernais. D'autre part, Le Vayer, intendant en 1698, dans un mémoire de la généralité de Moulins dressé par lui, rapporte que « le sieur marquis de la Tournelle père trouva « l'invention de faire flotter les bois sur l'Yonne. »

Enfin, d'après l'opinion la plus accréditée, c'est à *Jean Rouvet*, né à Clamecy, que reviendrait le mérite de cette invention qui, en réalité, remonterait à 1549. Dix-sept ans plus tard, le roi Charles IX, par lettres patentes du 23 décembre 1566, « permit à René François Arnoul, comme « successeur de Jean Rouvet, de faire flotter des « bois sur les rivières de Cure et d'Yonne pour la « provision de Paris. »

A la suite d'une souscription ouverte par M. Dupin aîné, un buste dû au ciseau de David d'Angers a été érigé à Jean Rouvet sur le pont de Clamecy, le 8 octobre 1828.

— L'exploitation des bois et les opérations diverses nécessitées par leur transport (martelage, flottage, triage, empilement) constituaient jadis dans notre canton une affaire des plus sérieuses, tant au point de vue des importants capitaux mis en mouvement qu'en raison du nombre considérable de bras occupés. Mais depuis une vingtaine d'années les conditions de vente des produits forestiers ont changé dans des proportions déplorable pour notre pays. Les nouveaux modes de chauffage, avec appareils employant le charbon de terre et le gaz, ont jeté la perturbation sur nos



Pl. 30 - Le Dolmen Chevresse

marchés ; certains marchands de bois, qui chaque année se disputaient nos produits ont commencé par renoncer à faire flotter, se contentant d'acheter les coupes dont les bois pouvaient être transportés directement, par chariots, aux ports de *Chitry* ou de *la Chaise* ; d'autres ont abandonné complètement la contrée, en sorte que les propriétaires de bois — tout en payant toujours le même impôt énorme de 4 fr. 50 à 5 francs par hectare, — trouvent à peine aujourd'hui à vendre leurs coupes moitié du prix qu'ils en trouvaient il y a vingt ans, et sont à la merci de quelques marchands de bois dont ils sont forcés d'accepter les conditions souvent dérisoires.

Certains propriétaires se sont émus de cette situation, et, parmi eux, nous signalerons en première ligne, M. Gaston Gouget, notaire honoraire à Lormes, auquel nous sommes heureux de rendre ici un hommage bien mérité pour sa généreuse initiative. Ils se sont demandé si réellement ces nouveaux modes de chauffage avaient pu influencer sur la vente de nos bois à Paris, au point d'amener une baisse comme celle que les marchands de bois ont imposée : ils se sont renseignés, documentés, et ont pu s'assurer que nos bois du

Morvand n'étaient guère vendus aux consommateurs de Paris plus cher aujourd'hui qu'autrefois, et que la différence entre les prix actuels et ceux de jadis restait, pour partie, entre les mains des intermédiaires, et allaient, pour partie, grossir le bénéfice des marchands ; qu'en conséquence, les propriétaires étaient seuls à souffrir de cette différence.

En présence de ces faits, ces personnes, avec lesquelles tous les possesseurs de bois doivent avoir à cœur de se solidariser, n'ont pas hésité à proposer aux propriétaires de la contrée de se syndiquer, afin de faire exploiter eux-mêmes leurs propriétés forestières. — Quelques chiffres suffiront à démontrer les avantages qu'offrira ce syndicat : depuis plusieurs années, les prix de vente, sur le canal, varient de 75 fr. à 85 fr. le décastère, soit une moyenne de : 80 fr.

d'où il y a lieu de déduire pour frais
d'exploitation, de transport par voi-
ture, d'empilement, de manuten-
tion et de droits de port, environ : 43 fr.
Il reste donc net au propriétaire : . 37 fr.

(Observation faite que de ce chiffre de 37 fr., ne sont point déduits les frais de garde, le

montant de l'assurance, ni l'impôt foncier payé pendant vingt ans.)

Or, le décastère de bois du Morvand, qui pèse en moyenne 5.000 kilogs, soit 1000 kilogs le mètre cube, se vend couramment, — au poids, — à Paris, à raison de 50 fr. le mètre cube, soit 250 fr. le décastère. Admettons, pour rester plutôt au-dessous de la vérité, un prix moyen de 240 fr. et voyons à quelle somme peuvent s'élever les frais généraux pour amener un décastère de bois, du canal au domicile du consommateur parisien. En se basant sur un chiffre de 4.000 décastères, chiffre qu'un syndicat bien organisé doit pouvoir facilement fournir chaque année, les personnes compétentes, qui ont sérieusement étudié la question, établissent que les frais, par décastère, se décomposent ainsi :

1° Transport du canal à Paris, octroi, débarquement et transport au chantier.	72 fr.
2° Empilement et manutention au chantier, sciage à deux ou trois traits, transport chez le client, frais de chantier, location, employés, impôts, risques divers :	45 fr.
Ensemble.	<u>117 fr.</u>

en y ajoutant les frais primitivement faits jusqu'à l'arrivée des bois au canal, évalués plus

haut à: 43 fr.

On obtient un total de frais de . . . 160 fr.

pour un décastère de bois qui se vend: 240 fr.

Il devrait donc rester net au propriétaire. 80 fr.
au lieu des 37 fr. qu'il en retire actuellement en vendant aux marchands.

Sur ce bénéfice, il lui sera facile de prélever une somme largement rémunératrice pour le garde qui aura été chargé de la surveillance et de l'exploitation de la coupe. Le garde particulier pourra en effet être appelé à remplacer le facteur de bois: étant sur place, habitant le pays, connaissant tous les ouvriers de la contrée susceptibles d'être embauchés, il pourra diriger les exploitations dans des conditions beaucoup plus économiques que le facteur du marchand, qui, appelé dans des coupes souvent éloignées les unes des autres, est forcément entraîné à des dépenses considérables, par ses frais de voitures et d'hôtel.

Comme il n'est que juste que tout individu, qui contribue à une augmentation de capital ou

de revenu, participe à cette augmentation, les propriétaires intelligents alloueront à leurs gardes un tant pour cent par décastère vendu. — Tout le monde y gagnera, car le garde particulier apportera une plus grande surveillance dans l'exploitation des bois, quand il aura compris que son salaire est appelé à augmenter en raison directe du rendement des produits.

— L'avantage d'un syndicat de propriétaires est donc indéniable, et le moment est d'autant plus propice pour le former, que dans quelques mois le chemin de fer allant du port de Chitry à Saullieu, par Lormes, sera achevé, et permettra de réaliser encore une économie sur le transport des bois jusqu'au lieu d'embarquement, économie dont les membres du syndicat pourront bénéficier et faire profiter, dans une certaine mesure, leur clientèle.

Certes, il y aura des difficultés à vaincre, mais aucune d'elles ne semble insurmontable.

Beaucoup de gros propriétaires de notre massif forestier habitent Paris, ou bien il y ont des parents, des amis, des relations nombreuses. D'après les indications qu'ils pourront donner aux agents chargés de faire la place, ces parents, ces

amis, ces relations et eux-mêmes, formeront le noyau de la clientèle du syndicat. Ce syndicat peut et doit s'organiser ; il réussira.

Nous croyons ne pas pouvoir mieux terminer ce modeste ouvrage, dont l'unique but est de faire connaître et aimer notre Morvand, et d'en défendre les intérêts, qu'en faisant appel à tous les propriétaires de bois de la contrée, et en les adjurant d'adhérer à ce syndicat et de lui apporter leur concours le plus dévoué. Tout en défendant leurs capitaux, ils accompliront un devoir, car il s'agit de l'avenir de nos produits forestiers, il s'agit de la richesse de notre petit *coin de Morvand*.

TOURISME; EXCURSIONS

Comme centre d'excursions, Lormes est, sans contredit, par sa situation, le pays le plus favorisé du Morvand. Outre les sites pittoresques que le voyageur rencontre à chaque pas en parcourant le canton, il existe tout autour de cette petite ville des curiosités dignes d'attirer l'attention des touristes, et situées dans un rayon assez rapproché, pour que chacune d'elles puisse être l'objet d'une excursion facile à faire dans une seule journée, soit à bicyclette, soit en voiture. Nous nous contenterons de signaler ici les principales, d'une façon très sommaire, en renvoyant les touristes qui désireraient de plus amples renseignements sur la distance kilométrique d'un point à un autre et sur la déclivité des routes, à notre petite bro-

chure des « *Excursions en Morvand,* » éditée par le Touring Club de France.

I^o Le Château de Chastellux : A neuf kilomètres de Lormes environ, au-delà de Saint-Martin du Puy, on aperçoit à droite, dans la vallée, le vieux manoir de Vézigneux.

En arrivant à Chastellux, pour bien jouir du coup d'œil, le voyageur, avant de visiter l'intérieur du château, devra descendre jusqu'au viaduc construit sur la Cure. Ce viaduc, de vingt mètres de hauteur sur 132 mètres 75 c. de long, se compose de onze arches : c'est un type remarquable de construction monolithe en matériaux bruts ; ses piles élancées donnent à cet ouvrage un caractère d'audacieuse légèreté. Après l'avoir traversé, en se retournant, on jouit d'une vue magnifique : le château de Chastellux, le plus curieux édifice féodal du Morvand, apparaît dans la position la plus aérienne sur un rocher de granit, avec ses hautes tours, couronnées de créneaux et hérissées de machicoulis. (31 kilom. aller et retour).

II^o Vézelay ; Saint-Père ; Pierre-Perthuis : L'excursion à Vézelay est des plus intéressantes, car, en cours de route, on peut visiter : 1^o le château de Bazoches, demeure de Vauban, qui renferme

d'admirables tapisseries anciennes et l'armure du maréchal.

2° Le pont de Pierre-Perthuis, d'une seule arche de vingt mètres d'ouverture, reposant sur deux aiguilles de rocher et haut de trente-trois mètres.

3° L'église de Saint-Père, monument historique, véritable bijou ogival du XIII^e siècle.

Vézelay est une vieille ville qui remonte au IX^e siècle : c'est la patrie de Théodore de Bèze. Saint-Bernard y prêcha la 2^e croisade en présence de Louis VII.

Après avoir admiré l'église de la Madeleine, un des monuments historiques les plus curieux de France, restauré par Viollet-le-Duc, le touriste devra visiter la vieille porte dite « la Porte Neuve, » quelques curieuses maisons des XV^e et XVI^e siècles, et d'anciennes églises souterraines qui servent de caves aujourd'hui. (52 kilom. aller et retour).

III° Le lac des Settons : Ce lac a été fondé de 1848 à 1861, au moyen d'un superbe barrage en granit de 267 mètres de long sur 18 mètres d'élévation, avec une épaisseur de 11 m. 40 c. à la base et 4 m. 90 c. au sommet. Il couvre quatre cent-trois hectares de superficie et contient près

de vingt-trois millions de mètres cubes d'eau, qui servent à alimenter les canaux du Nivernais et du Centre, et à produire sur la Cure les crues nécessaires au flottage des bois.

A la suite de la catastrophe de Bouzey, des inquiétudes ayant été émises sur la solidité de ce barrage, le gouvernement fit mettre le lac des Settons à sec, et décida la création, à l'intérieur, d'une seconde digue destinée à renforcer la première. Ces travaux de consolidation sont actuellement en train de s'achever. (60 kilom. aller et retour).

IV^o *Le pont de Montreuillon* : Ce pont, connu sous le nom de *Pont de la Rigole*, est un bel aqueduc long de 170 mètres et haut de 33 mètres. Il a été construit en 1845. Il se compose de treize arches ayant chacune huit mètres d'ouverture. Sous une de ces arches passe la grande route, sous une autre la rivière de l'Yonne, et, sur ces voûtes, à trente-trois mètres en l'air, coule le canal de *la Rigole*, qui sert à alimenter le canal du Nivernais. (54 kilom. 500, aller et retour, en revenant par Gâcogne).

V^o *Les grottes d'Arcy-sur-Cure et de Saint-Moré* : Cette excursion est un peu plus longue que les

précédentes, mais la route est excellente, et le voyage s'effectue très facilement dans la même journée. Les grottes d'Arcy, avec leurs nombreuses salles, — (salle du désert, passage de Madame, salles de la Vierge, des milles colonnes, des décors, passage du défilé, salles des éboulements, de la danse, des vagues de la mer, trou du renard, passage de monsieur, salle du lac) — qui se prolongent en ligne droite, ne mesurent pas moins de *quatre cent quarante-quatre* mètres de longueur. — A la lueur des flambeaux qu'on est obligé d'emporter pour les parcourir, les stalactites et les stalagmites prennent les aspects les plus fantastiques et laissent dans l'esprit du visiteur émerveillé une impression qui ne s'efface jamais.

Non loin de là, on peut visiter les grottes de *Saint-Moré*, (grottes de la roche percée, du néotroglodyte, de Nermont, des hommes, du Mammoth), qui, tout en étant moins curieuses que celles d'Arcy, méritent cependant qu'on s'y arrête. (82 kilom. aller et retour).

VI° *Le monastère de la Pierre-qui-Vire* : Ce monastère a été fondé par des moines bénédictins, en 1849, sur des terrains qui leur ont été abandonnés par la famille de Chastellux, dans le site

le plus solitaire et le plus sauvage qu'on puisse imaginer. Son nom lui vient d'un bloc de granit qui, superposé sur un autre moins gros, tournait, *virait*, dit la légende, à l'heure de midi. — Ce bloc, placé à côté du monastère, est aujourd'hui consolidé et sert de socle à une statue de la Vierge élevée en 1853. — La bibliothèque du monastère renferme un nombre considérable de volumes, dont quelques-uns sont curieux et très rares.

En passant à Quarré-les-Tombes, le voyageur remarquera les nombreux cercueils en pierre, d'une seule pièce, qui entourent l'église. Ces tombes, en pierre étrangère au pays, sont encore aujourd'hui un problème pour les savants, et leur origine n'a pu être déterminée d'une façon satisfaisante. (65 kilom. aller et retour).

VII° *La Roche du Chien*, le *Dolmen Chevesse*. — En se rendant à la Roche du Chien, le touriste devra s'arrêter à Dun-les-Places et visiter l'église dont nous avons donné la description dans un des précédents chapitres.

La Roche du Chien, le rocher le plus visité du Morvand, a la forme d'une pyramide haute de trente mètres environ qui reposerait sur le sol par sa pointe. Composée d'immenses blocs de

granit superposés et s'accroissant de bas en haut, cette pyramide renversée surplombe la route qui rase son pied, et l'on se demande par quel prodige d'équilibre cette énorme masse peut rester debout.

A un kilomètre plus loin, on remonte sur la droite un chemin de desserte ; on le suit en traversant à gué le ruisseau du *Vignon*, et, en un quart d'heure de marche dans la *forêt Chenue*, on arrive au *dolmen Chevresse* (altitude 662).—Ce monument druidique est composé de trois pierres dont l'une, mesurant 5 mètres 50 c. de large sur 7 mètres de long, repose sur chacune des deux autres en deux points tellement limités de sa surface que sa mobilité est extrême, et que, malgré son poids énorme, l'action de la main suffit à lui imprimer un mouvement de bascule. A sa surface, figure l'emplacement préparé pour l'holocauste.

Lorsque les voyageurs, les touristes, les amoureux du ciel bleu et de l'air pur, auront passé une ou deux semaines dans notre *Coin de Mor-*

vand, quand ils l'auront parcouru et admiré, en constatant que la petite fleur des montagnes, qui s'appelle l'*hospitalité*, y fleurit partout, alors, nous en sommes certains, c'est avec plaisir qu'ils en parleront à ceux qui ne le connaissent point, c'est avec regret qu'ils le quitteront en lui disant non pas « adieu », mais « au revoir ».







TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préface	I
Comment s'écrit Morvand.....	I
Le Morvand dans les temps anciens.....	7
Lormes autrefois.....	15
Juridictions anciennes. Vieilles coutumes.	24
Lormes pendant la Révolution.....	34
Lormes dans les temps modernes.....	43
L'hospice de Lormes	51
Communes et hameaux. — Sol. — Statis- tique. — État-civil.....	68
Bazoches. — Le maréchal Vauban.....	84
Brassy ; Chalaux ; Dun-les-Places ; l'église de Dun-les-Places.....	93
Empury ; Marigny-l'Eglise ; Pouques ; la Chartreuse du Val Saint-Georges....	101
Saint-André-en-Morvand ; Saint-Martin-du- Puy ; le poète Madelénat	107
Les pupilles de l'assistance publique et les nourrices morvandelles	113
Le bois et le flottage ; Jean Rouvet. — Une mesure qui s'impose : Le syndicat des propriétaires forestiers.....	120
Tourisme ; excursions.....	129

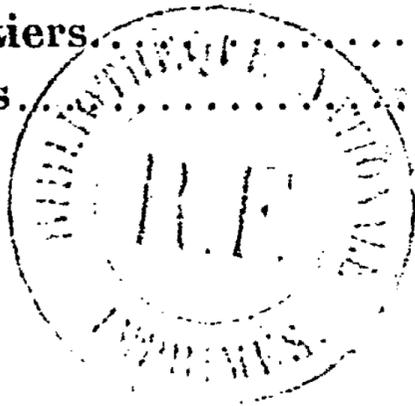


TABLE DES GRAVURES

	Pages
Panorama de Lormes.....	IV
Lormes en 1600	2
La tour au Loup... ..	6
La Chapelle du Vieux-Château... ..	10
Le Vieux Château.	14
L'ancienne église de Lormes démolie en 1865	18
Le château des Aubues.....	22
L'église de Lormes vue de la route de Narvau	26
L'Hôtel-de-ville... ..	30
La Cascade.....	34
La digue de la Cascade.....	38
L'hospice de Lormes.....	42
Le château de Bazoches	46
La tour de Vauban à Epiry.....	50

La vallée de Chalaux.....	54
L'église de Dun-les-Places.....	58
La Chartreuse du Val Saint-Georges avant la Révolution.....	62
Plan de Lormes indiquant les maisons qui payaient une rente à la Chartreuse du Val Saint-Georges.....	66
Vue de Saint-André.....	70
Nativité dans l'église de Saint-André.....	74
Le château de Vézigneux.....	82
Le château de Chastellux.....	86
L'église de Saint-Père.....	90
Les ponts de Pierre-Perthuis.....	94
L'église de Vézelay.....	98
La Porte Neuve à Vézelay.....	102
Le pont de Montreuillon.....	106
Le monastère de la Pierre-qui-Vire.....	110
La Roche du Chien.....	118
Le dolmen Chevresse.....	122

